Avis

Programmation CPER
Bilan d'exécution du CPER 2021-2027 des Pays de la Loire au 31 décembre 2025

Session du 13/10/2026

Avis présenté par M. Antoine Charlot, Rapporteur Général Plan – Schémas au nom du groupe d'appui « Plan - Schémas »

Entendues les interventions de Mme Bénédicte BLOUIN (CCIR), MM. Yvic KERGROAC'H (CGT), Eric MALO (CFDT), Damien MARTINEAU (USH), Mme Caroline BRYJA (MEDEF), MM. Denis LEDUC (au nom de FNE, GRAINE, LPO, URCPIE et Antoine Charlot en tant que personnalité qualifiée), Marc MARHADOUR (UDES), Ludovic LORAY (U2P), Mme Laurence BESSONNEAU (CMAR),

Entendues les interventions de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional en charge des Finances, des Ressources humaines et des Fonds européens relatifs à la politique de cohésion économique, sociale et territoriale et de Mme Céline CAPPE de BAILLON, cheffe de la mission Territoires et données (SGAR).

76 votants : adopté par 74 pour, 0 contre, 2 abstentions

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL CESER PAYS DE LA LOIRE

Introduction générale

Le Contrat de plan État-Région 2021-2027 des Pays de la Loire représente un volume financier global de 4,16 milliards d'euros mobilisés par l'État et la Région, dont 1,572 milliard d'euros de crédits contractualisés, 976,5 millions d'euros issus de la relance et 1,606 milliard d'euros de crédits valorisés. **Au 31 décembre 2025, 3,051 milliards d'euros ont été engagés, soit 73,4 % des crédits inscrits**.

Le CESER prend acte de ce niveau d'exécution globalement satisfaisant. Il traduit une mobilisation importante de l'État et de la Région et une capacité à engager les crédits selon un calendrier globalement conforme à la trajectoire du contrat. Le CESER rappelle qu'il avait d'ailleurs soutenu, dans leur grande majorité, les projets inscrits au CPER lors de son premier avis en 2021.

Ce constat mérite d'être souligné. Le CPER constitue l'un des principaux instruments permettant à l'État et à la Région de coordonner leurs investissements et d'accompagner des projets structurants pour les Pays de la Loire.

À ce stade de son exécution, le CESER considère toutefois que l'analyse du CPER doit aller au-delà du seul suivi financier.

Le niveau d'engagement des crédits demeure naturellement un indicateur indispensable. Mais il ne permet pas, à lui seul, d'apprécier les effets produits par les investissements réalisés sur les territoires, les habitants, les entreprises, les associations ou les collectivités.

L'enjeu est donc désormais de mieux relier les moyens engagés, les réalisations financées et les transformations auxquelles ces investissements contribuent.

Cette approche s'inscrit dans la volonté du CESER de renforcer, année après année, son analyse de la manière dont les orientations budgétaires et les investissements publics répondent aux principaux enjeux des Pays de la Loire. Elle concerne à la fois les politiques conduites directement par la Région et les investissements menés conjointement avec l'État, notamment dans le cadre du CPER.

Les Pays de la Loire connaissent en effet des transformations profondes et souvent concomitantes : changements climatiques, tensions sur les ressources, mutations économiques et industrielles, vieillissement de la population, difficultés d'accès au logement et aux soins, évolution des besoins en compétences, transformation des mobilités, développement du numérique ou encore nouvelles vulnérabilités liées au contexte géopolitique.

Le CESER considère que l'investissement public doit être apprécié au regard de sa capacité à accompagner et, autant que possible, à anticiper ces transformations.

Il ne s'agit pas de demander au CPER de répondre à lui seul à l'ensemble de ces enjeux, ni de remettre en cause les choix qui ont présidé à sa construction. Il s'agit de s'assurer que les projets financés contribuent effectivement, lorsqu'ils le peuvent, à renforcer la capacité du territoire à faire face aux évolutions en cours et à venir.

C'est dans cette perspective que le CESER souhaite désormais croiser, chaque année, les principaux enjeux identifiés pour les Pays de la Loire, les données permettant de les objectiver, leur perception par les acteurs du territoire et les investissements mobilisés pour y répondre.

Cette lecture doit permettre de mieux identifier les convergences, mais aussi les éventuels décalages entre les besoins du territoire, les priorités affichées et les moyens effectivement mobilisés.

La question posée au travers de ce bilan est donc moins de savoir si le CPER finance suffisamment de projets que d'apprécier dans quelle mesure les projets qu'il finance répondent aux besoins actuels des Pays de la Loire et préparent le territoire aux transformations à venir.

Une analyse croisée des enjeux du territoire

Pour élaborer cet avis, le CESER a fait le choix de ne pas examiner l'exécution du CPER sous le seul angle financier. Il a souhaité mettre les investissements engagés en regard des principaux enjeux et vulnérabilités auxquels les Pays de la Loire sont confrontés aujourd'hui et pourraient l'être demain.

Pour construire cet avis, le CESER s'appuie sur trois types de ressources. D'abord, ses propres travaux et avis, qui permettent de mobiliser une connaissance fine des réalités régionales. Ensuite, une enquête conduite entre juillet et septembre 2026 auprès d'acteurs du territoire et d'habitants (619 réponses), afin de recueillir leur perception des principaux risques et leur sentiment de préparation[1]. Enfin, des données statistiques, des études scientifiques et des analyses d'experts, qui permettent d'objectiver les évolutions à l'œuvre.

Cette approche permet de confronter les perceptions aux réalités observées et aux connaissances disponibles, puis d'interroger les politiques et investissements engagés au regard de ces différents enseignements.

Il ne s'agit pas d'établir une correspondance automatique entre un risque identifié et un niveau de financement, ni de redéfinir les priorités du CPER. Il s'agit d'apprécier dans quelle mesure les projets financés répondent aux besoins du territoire, contribuent aux transformations nécessaires et permettent de mieux préparer les Pays de la Loire aux évolutions à venir.

Une exécution budgétaire satisfaisante, mais des écarts importants selon les volets

Le niveau d'engagement global du CPER est élevé. Avec 73,4 % des crédits engagés au 31 décembre 2025, le contrat se situe légèrement au-dessus d'une trajectoire théorique correspondant à cinq années d'exécution sur sept. Cette situation témoigne d'une mise en œuvre effective et d'un effort financier conséquent.

Cette moyenne masque néanmoins des écarts importants.

Le volet « Accompagner les transitions pour transformer durablement notre modèle de développement » atteint un taux d'engagement de 84,8 %. Il traduit une mobilisation importante sur la transition écologique, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la transition productive et le numérique.

Le volet « Préserver la cohésion sociale et territoriale » atteint également un niveau élevé, avec 80,6 % d'engagement. Il porte des actions importantes en matière de cohésion territoriale, de santé, de formation, d'emploi et d'apprentissage, de culture, d'égalité entre les femmes et les hommes et de sport.

[1] La méthodologie de cette enquête est présentée en annexe 1

Le volet consacré à la relance économique atteint quant à lui 75 % d'engagement.

À l'inverse, le volet mobilités constitue le principal point de vigilance du CESER, avec 46,7 % d'engagement tous crédits confondus et 40,1 % sur les priorités de contractualisation 2023-2027.

Le CESER prend en compte la signature tardive de l'avenant mobilités, en juin 2024, ainsi que la durée et la complexité des opérations concernées. Ces éléments expliquent en partie le niveau d'engagement constaté. Ils ne doivent toutefois pas conduire à différer les bénéfices attendus pour les territoires et leurs habitants.

Le volet culture présente également un taux d'engagement plus modéré, à 51,6 %. Le calendrier de l'avenant et le montage parfois complexe des opérations, qui mobilisent plusieurs co-financeurs, expliquent une partie de cette situation. Le CESER rappelle néanmoins que la culture participe pleinement à la qualité de vie, à la cohésion sociale, à l'attractivité et à la revitalisation des territoires.

Enfin, **le CESER appelle à une vigilance particulière sur les enveloppes qui pourraient ne pas être consommées à l'issue de la période contractuelle**. Des projets peuvent ne pas aboutir, notamment en raison de cofinancements non réunis, de délais de maturation trop longs ou de difficultés opérationnelles. Dans ces situations, les crédits libérés devront pouvoir être rapidement réaffectés à de nouveaux projets structurants, répondant aux priorités stratégiques du territoire. Cette attention devra également porter sur la réserve liée à la clause de revoyure (sur le volet culture). Pour le CESER, il importe que les crédits du CPER ne restent pas sans emploi et qu'ils puissent être mobilisés au service d'investissements utiles, concrets et effectivement réalisables.

Faire progressivement évoluer le bilan d'une logique de moyens vers une logique de résultats et d'impact

Le CESER considère que les prochains bilans annuels du CPER gagneraient à présenter plus systématiquement, aux côtés de l'exécution financière, les réalisations et les effets concrets des investissements.

Il ne s'agit pas d'alourdir le dispositif d'évaluation ni de multiplier les indicateurs. Il s'agit de mieux répondre, pour chaque grand volet, à quelques questions : à quel besoin répond l'investissement ? Quels territoires et quels publics sont concernés ? Qu'a-t-il permis de réaliser ? Quels résultats sont déjà observables ou attendus ?

Cette évolution permettrait de mieux rendre compte de l'utilité du CPER et d'éclairer les décisions publiques. Elle permettrait également de mieux apprécier sa contribution aux transformations auxquelles les Pays de la Loire sont confrontés, et qui font écho aux préoccupations exprimés par de nombreux acteurs ligériens.

Des vulnérabilités à prendre en compte

Les transformations auxquelles les Pays de la Loire sont confrontés ne sont pas seulement mises en évidence par les données et les travaux d'experts. Elles se retrouvent également dans les préoccupations exprimées par les acteurs du territoire. L'enquête réalisée par le CESER[2] permet ainsi de porter un regard complémentaire sur les vulnérabilités perçues pour les prochaines années.

Deux préoccupations se détachent nettement : le climat et l'eau. Les événements climatiques extrêmes sont cités parmi les six principaux risques par 61,4 % des répondants et la disponibilité de la ressource en eau par 59,3 %. Cette préoccupation est particulièrement marquée puisque près d'un répondant sur deux places l'un de ces deux risques en première position.

Mais cette première lecture ne résume pas les préoccupations exprimées. La fragilisation des services publics est citée par 40,2 % des répondants, le coût de la vie par 37,2 %, la biodiversité par 35,4 % et les inégalités sociales par 31,5 %. D'autres enjeux, liés notamment au financement des transitions, à la santé, aux compétences, au numérique ou au contexte géopolitique, apparaissent également dans les réponses.

Ce qui ressort finalement de l'enquête est moins une hiérarchie figée des risques qu'un ensemble de vulnérabilités qui touchent différentes dimensions du territoire. Environnement, ressources, conditions de vie, services publics ou transformations économiques sont étroitement liés. Cette lecture conforte l'intérêt d'examiner les investissements du CPER non seulement au regard de leur niveau d'exécution, mais aussi de leur capacité à répondre à ces vulnérabilités et à préparer le territoire aux transformations à venir.

Le CPER ne peut naturellement pas répondre seul à l'ensemble des enjeux régionaux, mais les projets structurants qu'il finance doivent, chaque fois que leur nature le permet, contribuer à renforcer la robustesse du territoire et, a minima, éviter d'accroître ses vulnérabilités.

Plusieurs volets du CPER permettent déjà d'illustrer concrètement cette approche.

1. L'eau : un enjeu stratégique pour la région

Le volet consacré à l'eau constitue l'un des exemples les plus significatifs de l'utilité du CPER. Dans un contexte de changements climatiques, la disponibilité, la qualité et le partage de la ressource deviennent des enjeux majeurs pour les Pays de la Loire.

La région est déjà confrontée à des tensions importantes : étiages plus sévères, fragilité de certains captages, dégradation d'une partie des masses d'eau, conflits d'usages, vulnérabilité des territoires littoraux et dépendance de nombreuses activités à la disponibilité de l'eau. Ces fragilités concernent directement l'alimentation en eau potable, les milieux naturels, l'agriculture, l'industrie, le tourisme, l'aménagement du territoire et, plus largement, la qualité de vie des habitants.

Dans ce contexte, les 130 millions d'euros contractualisés entre l'État, via l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, et la Région représentent un effort significatif. Ils permettent de soutenir la protection de la ressource en eau potable, la reconquête des milieux aquatiques et l'animation territoriale des politiques de l'eau. Le CESER souligne l'intérêt de cette mobilisation, qui donne au CPER un rôle structurant face à un enjeu appelé à devenir de plus en plus sensible.

[2] Cf Annexe 1

La signature, en 2025, des neuf premiers Accords de Territoire Eau constitue une avancée concrète. Ces accords permettent de réunir les acteurs à l'échelle des bassins versants, là où se construisent les équilibres entre disponibilité de la ressource, qualité de l'eau, besoins des habitants, usages économiques et préservation des milieux. Cette approche correspond pleinement à ce que le CESER attend du CPER : non pas seulement financer des dispositifs, mais soutenir des réponses territorialisées à des besoins clairement identifiés.

Le CESER souhaite toutefois que les prochains bilans permettent de mieux apprécier les résultats concrets des actions financées. Au-delà des montants engagés, il importe de suivre les effets produits : kilomètres de cours d'eau restaurés, hectares de zones humides réhabilités, captages mieux protégés, amélioration de la qualité de l'eau, réduction des pressions sur la ressource et contribution effective à l'adaptation des territoires.

Le Climat et la ressource en eau au cœur des préoccupations

L'enquête réalisée par le CESER fait ressortir un signal très net : le climat et l'eau dominent largement les préoccupations pour les prochaines années. Les événements climatiques extrêmes et la disponibilité de la ressource en eau sont cités par près de six répondants sur dix (respectivement 61,4 % et 59,3 %), loin devant la plupart des autres risques. La biodiversité occupe elle aussi une place importante (35,4 %).

Derrière ces chiffres se dessine une inquiétude très concrète sur la capacité du territoire à faire face à des tensions qui touchent déjà les usages et les équilibres locaux. Partage de l'eau, qualité de la ressource, besoins de l'agriculture, préservation des sols et des zones humides, continuité de l'approvisionnement : les préoccupations exprimées montrent que l'enjeu n'est plus seulement celui des épisodes climatiques extrêmes, mais celui de la gestion durable de ressources de plus en plus contraintes. Les réponses ne convergent pas nécessairement sur les solutions, mais elles traduisent une attente forte d'anticipation et d'arbitrage.

Cette attente se retrouve dans le regard porté sur l'action publique, dont la prise en compte est jugée insuffisante pour le climat (90,5 %) comme pour l'eau (86,6 %).

Pour le CESER, ce décalage invite à regarder les investissements du CPER au-delà des montants engagés : leur efficacité doit aussi se mesurer à leur capacité à sécuriser la ressource, réduire les vulnérabilités et préparer concrètement les territoires aux changements à venir.

Cette exigence d'évaluation est d'autant plus importante que, face à l'évolution du climat et aux tensions déjà observées sur la ressource, les efforts engagés doivent être poursuivis et renforcés.

La **sobriété doit constituer le premier levier d'action. Elle suppose d'accompagner l'ensemble des utilisateurs — monde agricole, industriels, collectivités, acteurs économiques et citoyens — dans l'évolution de leurs pratiques**, par des actions renforcées d'animation, de formation, de sensibilisation et d'éducation. Il importe également de mieux faire connaître les bénéfices collectifs d'une gestion plus sobre de la ressource.

Dans ce cadre, les études HMUC constituent des outils essentiels pour disposer d'une connaissance partagée de la ressource, des besoins, des usages et des volumes prélevables, en tenant compte de l'évolution du climat et des besoins des milieux. Le CESER souligne l'importance d'en rendre les résultats accessibles et compréhensibles afin qu'ils puissent constituer une base commune au dialogue territorial. Celui-ci est indispensable pour définir les conditions d'un partage équilibré de

la ressource et éclairer les choix à effectuer, y compris lorsque la question du stockage hivernal de l'eau est posée.

La reconquête de la qualité de l'eau constitue l'autre priorité majeure. Le mauvais état d'une partie des masses d'eau, superficielles comme souterraines, ne peut être considéré comme une situation durablement acceptable. Les actions visant à réduire les transferts de pollutions diffuses, notamment dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable, sont nécessaires, mais elles ne peuvent constituer à elles seules une réponse suffisante. Le CESER estime indispensable d'agir également sur les sources de ces pollutions, qu'elles soient agricoles, industrielles, domestiques ou liées aux activités des collectivités. Il s'agit à la fois de mieux protéger les captages et de permettre une amélioration plus générale de l'état des masses d'eau.

Cette reconquête répond à plusieurs objectifs indissociables : préserver les écosystèmes aquatiques, sécuriser l'alimentation en eau potable, réduire les coûts liés à la dégradation de la qualité de l'eau et maintenir, dans la durée, les capacités de développement des territoires. Quantité et qualité ne peuvent dès lors être abordées séparément : une ressource moins disponible et davantage dégradée accroît simultanément les tensions entre usages et la vulnérabilité des territoires.

Plus largement, la question de l'eau montre pourquoi l'adaptation aux changements climatiques doit progressivement devenir un principe transversal de l'investissement public. Les infrastructures, équipements publics, aménagements ou projets de développement économique financés aujourd'hui seront, pour beaucoup, encore en fonctionnement dans plusieurs décennies.

2. Mobilités : accélérer la réalisation des projets et leurs effets pour les usagers

Le volet mobilités constitue le principal point de vigilance de ce bilan.

Son niveau d'engagement reste sensiblement inférieur aux autres volets. **Le CESER prend en compte la signature tardive de l'avenant et la durée des opérations, mais appelle au respect du calendrier prévu par le CPER et souhaite éviter que ne se reproduisent les décalages constatés lors de la programmation précédente**.

Les besoins du territoire sont immédiats.

Dans de nombreux territoires ligériens, l'accès à l'emploi, aux études, aux soins ou aux services dépend encore fortement de la voiture individuelle. Cette dépendance pèse sur le budget des ménages, peut renforcer les inégalités territoriales et contribue aux émissions de gaz à effet de serre et à l'artificialisation des sols.

Les orientations du CPER sont pertinentes : modernisation du réseau ferroviaire, lignes du quotidien, accessibilité des gares et pôles d'échanges multi-modaux, fret ferroviaire, SERM de Nantes/Saint-Nazaire, Angers et Le Mans, opérations portuaires, modes actifs ou encore desserte de Nantes-Atlantique.

L'enjeu est désormais d'en assurer la réalisation et d'en rendre visibles les bénéfices.

Les études sont indispensables, notamment pour les grands projets d'infrastructures. Mais elles doivent permettre d'aboutir à la réalisation effective des opérations lorsque leur pertinence est confirmée.

Le maintien de la ligne La Roche-sur-Yon–Thouars, la mise en œuvre effective des SERM, notamment autour de la métropole nantaise, la fiabilité des lignes fines du territoire et l'amélioration de la performance de l'axe Saint-Nazaire–Sablé constituent des enjeux particulièrement importants pour la région.

Pour le CESER, les investissements devront à la fois intégrer l'atténuation des changements climatiques, par le report modal et la décarbonation, et l'adaptation des infrastructures de transport aux événements climatiques futurs.

Dans cette même logique, le CESER souhaite que les prochains bilans permettent de mieux apprécier les effets concrets des investissements réalisés pour les usagers et les territoires. Au-delà du niveau d'engagement des crédits et de l'avancement des opérations, ils gagneraient notamment à renseigner la fiabilité et la qualité des services, le nombre de gares rendues accessibles, les populations bénéficiant d'une offre améliorée, les kilomètres d'itinéraires cyclables continus et sécurisés, les gains de temps obtenus ou encore le développement d'alternatives effectives à l'usage individuel de la voiture.

3. Rénovation énergétique : mieux mesurer les effets pour les habitants

La rénovation énergétique constitue un autre domaine dans lequel les effets des investissements peuvent être appréciés très concrètement.

Le programme EnergieSprong, soutenu dans le cadre du CPER, vise la rénovation performante de logements sociaux particulièrement énergivores. En 2025, sept opérations menées par Meldomys ont ainsi permis de rénover 146 logements individuels. Au-delà de la performance énergétique des bâtiments, ces interventions doivent se traduire par une diminution des consommations et des charges, une réduction des émissions de gaz à effet de serre et une amélioration du confort des habitants, pour assurer l'habitabilité, en hiver comme en été.

Pour le CESER, c'est aussi à l'aune de ces résultats que doit être appréciée l'efficacité des investissements engagés. Les prochains bilans du CPER gagneraient ainsi à mieux documenter le nombre de logements rénovés, les gains énergétiques effectivement obtenus, l'évolution des coûts supportés par les ménages, le confort d'été, le reste à charge ainsi que les caractéristiques des ménages bénéficiaires.

Le CESER maintient par ailleurs l'interrogation formulée dans son avis sur le bilan 2024 concernant **le niveau des crédits consacrés à la rénovation énergétique**. Au regard de l'ampleur des besoins, il considère que cette ambition devra être renforcée dans le prochain CPER.

Cette montée en puissance doit toutefois s'accompagner de dispositifs lisibles et accessibles pour les ménages. Le CESER rappelle à cet égard les préconisations de son étude sur la rénovation énergétique des logements, adoptée en octobre 2025, notamment la nécessité de permettre à tous les Ligériens d'accéder, à proximité, à un espace de conseil France Rénov' et de garantir une plus grande stabilité des dispositifs de soutien à la rénovation énergétique.

Mobilités et logements à l'épreuve du coût de la vie

L'enquête réalisée par le CESER met en lumière une préoccupation qui traverse directement les politiques de mobilité et de logement : le poids croissant des dépenses contraintes dans le quotidien des ménages. Le coût de la vie figure parmi les risques les plus souvent cités (37,2 %), aux côtés du financement des transitions écologiques (24,4 %). Cette préoccupation est particulièrement marquée chez les personnes en âge de travailler : plus de quatre répondants sur dix la citent entre 25 et 64 ans, contre moins d'un quart après 65 ans.

Derrière ces résultats se pose une question très concrète : comment engager les transformations nécessaires sans accroître les difficultés de ceux qui disposent de moins de marges de manœuvre ? Les expressions recueillies associent régulièrement le coût de la vie au financement des transitions et à la répartition de l'effort. Elles montrent que l'adhésion aux changements attendus dépend aussi de la possibilité, pour chacun, d'accéder à des solutions réellement disponibles et financièrement supportables.

Cette lecture fait directement écho aux enjeux de mobilité. Dans de nombreux territoires ligériens, la voiture reste indispensable pour accéder à l'emploi, aux études, aux soins ou aux services. Cette dépendance représente un coût pour les ménages et peut renforcer les inégalités territoriales. Les investissements du CPER dans le ferroviaire, les lignes du quotidien, les pôles d'échanges ou les mobilités actives prennent donc tout leur sens s'ils permettent d'offrir des alternatives fiables, accessibles et suffisamment attractives pour modifier réellement les pratiques de déplacement.

La même exigence vaut pour la rénovation énergétique. Améliorer la performance des logements répond à un objectif climatique, mais aussi à un enjeu social immédiat : réduire les consommations et les charges, améliorer le confort en hiver comme en été, pour assurer leur habitabilité, et lutter contre la précarité énergétique. Encore faut-il que les ménages puissent accéder aux dispositifs, être accompagnés et supporter le reste à charge. C'est pourquoi le CESER insiste également sur la stabilité des aides et sur la proximité du conseil aux ménages.

Le regard porté sur l'action publique renforce cette attente : sa prise en compte est jugée insuffisante pour le coût de la vie (90,9 %), le logement (86,5 %) et plus encore pour le financement des transitions (94 %).

Pour le CESER, ces résultats confortent une même exigence pour les volets mobilité et rénovation énergétique du CPER : ne pas seulement mesurer les infrastructures réalisées ou les logements rénovés, mais apprécier ce qu'ils changent réellement pour les ménages — en matière de dépenses, d'accessibilité, de confort et de possibilités de se déplacer autrement.

Pour aller plus loin, à lire l'étude du CESER :

- « Le soutien à la rénovation énergétique des logements : enjeux, freins et perspectives » - Octobre 2025

4. Santé : articuler équipements structurants, formation et accès aux soins

Les Pays de la Loire sont confrontés à plusieurs évolutions concomitantes : vieillissement de la population, difficultés persistantes d'accès aux soins, enjeux de santé mentale et évolution de l'organisation du système de santé.

Le CESER relève avec satisfaction l'avancement de projets structurants comme la nouvelle Faculté de santé et l'Institut de recherche en santé de Nantes. Ces équipements doivent renforcer la formation, la recherche et l'innovation et contribuer à l'attractivité régionale.

Mais l'enjeu final demeure l'accès effectif des habitants aux soins.

Pouvoir disposer d'un médecin traitant, accéder à un spécialiste dans des délais raisonnables, bénéficier de soins non programmés, accéder à une offre de santé mentale ou être accompagné en proximité lorsque l'on vieillit constituent des besoins essentiels.

Le CESER prend acte des efforts engagés en matière de télémédecine, notamment grâce aux fonds FEDER et aux financements de l'ARS. Ces dispositifs peuvent répondre à certains besoins de premier recours et améliorer la coordination entre professionnels. Ils ne peuvent toutefois remplacer à eux seuls une offre de soins de proximité ni la relation entre le patient et le professionnel de santé.

Le CESER demeure également attentif au financement des formations sanitaires. La fin de certains financements supplémentaires concernant les aides-soignants et, à terme les infirmiers, intervient alors que les besoins du territoire demeurent importants.

Le CESER appelle donc l'État et la Région à veiller à la pérennité des capacités de formation nécessaires aux besoins sanitaires et médico-sociaux des Pays de la Loire.

Les prochains bilans du CPER gagneraient ainsi à rapprocher davantage les investissements réalisés des résultats obtenus : professionnels formés, capacités d'accueil créées, territoires couverts, services développés et évolution de l'accès aux soins.

Santé : une attente de proximité et d'accessibilité

L'enquête réalisée par le CESER montre que les questions de santé occupent une place importante dans les préoccupations exprimées. La santé mentale est citée par 21,5 % des répondants et le vieillissement et la perte d'autonomie par 20,7 %. Ces inquiétudes rejoignent plus largement celle de la fragilisation des services publics, mentionnée par 40,2 % des répondants.

Derrière ces résultats se dessine surtout une attente très concrète : pouvoir accéder aux soins et être accompagné à proximité de son lieu de vie. Santé mentale, vieillissement, perte d'autonomie, présence des professionnels ou continuité de l'accompagnement renvoient tous à une même question : l'offre de santé existe-t-elle réellement là où les habitants en ont besoin, et peuvent-ils y accéder dans de bonnes conditions ?

Cette préoccupation prend une résonance particulière avec l'âge. Les services publics sont davantage cités chez les 50-64 ans (43,5 %) et les 65 ans et plus (40,3 %). Sans être exclusivement liée à la santé, cette attention plus forte fait écho aux besoins croissants d'accès aux soins et d'accompagnement qui peuvent apparaître au fil de la vie.

Le regard porté sur l'action publique traduit également une attente élevée : sa prise en compte est jugée insuffisante par 95,5 % des répondants ayant retenu la santé mentale et par 89,1 % de ceux qui citent le vieillissement et l'autonomie.

Les expressions recueillies confirment enfin que la proximité et l'accessibilité comptent autant que l'existence même des équipements ou des dispositifs.

Pour le CESER, cette lecture doit nourrir l'évaluation du volet santé du CPER : les investissements dans les équipements, la formation, la recherche ou la télémédecine doivent aussi être appréciés au regard de ce qu'ils changent concrètement pour les habitants — présence de professionnels, accès aux soins, réponse aux besoins de santé mentale et accompagnement du vieillissement dans tous les territoires.

Pour aller plus loin, à lire l'étude du CESER :

- « L'écosystème de santé en Pays de la Loire : quels défis pour la Région ? » - Mai 2022

5. Culture, sport, égalité … : comment mieux apprécier l'impact territorial des financements ?

Au-delà des grandes politiques d'investissement, le CPER soutient également des actions qui contribuent à **la cohésion sociale, à la qualité de vie et à l'attractivité des territoires**. C'est notamment le cas de la culture, du sport et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces politiques sont de nature différente, mais elles ont en commun de produire des effets qui ne peuvent être appréciés à travers les seuls montants engagés.

Dans les domaines de la culture et du sport, la question est d'abord celle de **l'utilité territoriale des investissements et de l'effet levier de la contractualisation**. La Cour des comptes souligne d'ailleurs que ces compétences sont « *au cœur des questions d'attractivité et de cohésion territoriale avec un écho majeur en matière de développement économique (attractivité du patrimoine naturel ou culturel), en matière sociale (accès à tous au sport et à la culture)* ».[3]

Le CPER accompagne ainsi plusieurs équipements culturels, parmi lesquels le Chabada à Angers, la rénovation énergétique du Théâtre universitaire de Nantes, le Muséum de Nantes, l'Historial de la Vendée ou encore le cinéma Le Concorde à La Roche-sur-Yon. Le CESER relève toutefois que, pour certaines opérations, la participation inscrite au CPER représente une part limitée de leur coût total. **Sans remettre en cause l'intérêt de ces projets, cette situation conduit à s'interroger sur la valeur ajoutée spécifique de leur inscription au contrat** : dans quelle mesure le CPER contribue-t-il à rendre possible ou à accélérer leur réalisation, à consolider leur financement ou à mobiliser d'autres partenaires ?

Cette interrogation sur l'effet levier doit s'accompagner d'une meilleure appréciation des effets produits. Pour les équipements sportifs comme culturels, il importe ainsi de regarder **leur fréquentation, les publics auxquels ils bénéficient, leur accessibilité, leur rayonnement territorial mais aussi leur contribution au lien social, à la santé et à la vie associative**. Autrement dit, il s'agit de mieux mesurer ce que l'investissement apporte effectivement aux habitants et aux territoires.

Cette attention portée aux effets concrets trouve également tout son sens dans le volet consacré à **l'égalité entre les femmes et les hommes**. Son identification, pour la première fois, dans le CPER constitue à cet égard une avancée importante : les politiques d'égalité participent elles aussi à la cohésion sociale, à l'accès aux droits et à la capacité de chacun à trouver, sur son territoire, les

[3] Rapport Public Annuel de la Cour des Comptes – Mars 2026

réponses et les accompagnements dont il a besoin. Le CESER exprime dès lors sa préoccupation face au retrait régional de certaines actions jusqu'alors soutenues, notamment en matière de **prévention et d'accompagnement des violences faites aux femmes**.

Qu'il s'agisse de culture, de sport ou d'égalité, **la même exigence devrait donc guider l'évaluation du CPER : ne pas seulement rendre compte de ce qui a été financé, mais de ce que ces financements ont effectivement permis**. Les prochains bilans gagneraient ainsi à mieux documenter les publics touchés, la couverture territoriale, l'accessibilité des dispositifs et l'effet levier des crédits engagés, afin de mieux apprécier leur contribution à la cohésion des territoires.

Cohésion sociale : réduire les inégalités et renforcer le lien social

L'enquête réalisée par le CESER montre que les questions de cohésion sociale occupent une place importante dans les préoccupations exprimées. Les inégalités sociales sont citées par près d'un répondant sur trois (31,5 %), tandis que le lien social est identifié comme un risque par 14,9 % des répondants. Sur ce dernier enjeu, le regard porté sur l'action publique est particulièrement critique (92,4 % la jugent insuffisante).

Derrière ces résultats se dessine une attente plus large : maintenir des espaces, des services et des occasions de faire société, accessibles à tous et dans tous les territoires.

Les expressions recueillies mettent notamment en avant les solidarités, l'accessibilité des services et, plus largement, la capacité des habitants à participer à la vie collective.

Cette préoccupation rejoint celle du fonctionnement démocratique. La polarisation démocratique (19,2 %) et la confiance dans les institutions (18,4 %) figurent également parmi les risques cités. Les réponses libres évoquent à ce titre la confiance, la qualité de l'information et les conditions du débat public, autant de dimensions qui renvoient à la qualité du lien collectif.

Les perceptions varient aussi selon les générations. Les inégalités sociales sont davantage citées par les 65 ans et plus (39,4 %) que par les autres tranches d'âge, où elles se situent autour de 27 à 28 %. Ce résultat rappelle que la cohésion sociale ne se joue pas de la même manière selon les situations et les parcours de vie.

Pour le CESER, ces résultats donnent tout leur sens aux volets du CPER consacrés à la culture, au sport et aussi à l'égalité entre les femmes et les hommes. Au-delà des équipements financés ou des actions soutenues, leur utilité doit aussi être appréciée à travers ce qu'ils permettent concrètement : élargir l'accès aux pratiques et aux droits, toucher des publics différents, réduire certaines inégalités et créer des espaces de rencontre et de participation dans les territoires.

6. Économie et transition productive : renforcer la robustesse du tissu économique

Les Pays de la Loire disposent d'une base productive diversifiée : industrie, construction navale, aéronautique, agroalimentaire, agriculture, logistique, économie maritime, services et économie sociale et solidaire.

Cette diversité constitue un atout, mais **l'économie régionale est confrontée à des transformations profondes qui imposent une évolution des modèles économiques** : disponibilité et coût de l'énergie, accès à l'eau et aux matières premières, décarbonation, sobriété foncière, automatisation, intelligence artificielle, tensions de recrutement et vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement.

Dans ce contexte, **le soutien à l'innovation, à l'enseignement supérieur, à la recherche, à l'économie sociale et solidaire et à la formation doit contribuer à renforcer la capacité d'adaptation du tissu productif.**

Le CESER souhaite que les prochains bilans permettent de mieux apprécier cette contribution. Au-delà du montant des aides engagées, il importe d'identifier les transformations qu'elles ont effectivement rendues possibles : développement ou maintien de l'emploi, évolution des compétences, émergence ou consolidation de filières, adaptation des entreprises aux transitions en cours et diffusion de l'innovation dans les territoires.

À ce titre, le CESER demande davantage d'informations et d'exemples concernant les projets accompagnés dans le volet relatif au plan de relance, afin d'en comprendre la logique d'ensemble et la contribution aux enjeux économiques actuels.

Il demande également des éléments d'explication sur l'évolution des crédits de l'État : le bilan 2024 indiquait 479,5 millions d'euros engagés, contre 464,5 millions au 31 décembre 2025, soit un écart de 15 millions d'euros.

L'économie sociale et solidaire, pleinement intégrée au tissu économique régional, mérite également d'être mieux valorisée au regard des services rendus, des emplois créés ou consolidés, des publics accompagnés et de sa contribution aux transitions territoriales.

7. Formation, emploi et compétences : répondre aux besoins actuels et préparer ceux de demain

Formation, emploi et compétences : répondre aux besoins immédiats et préparer les transformations à venir

Le volet consacré à la formation, à l'emploi et à l'apprentissage présente un niveau d'engagement important et répond à des besoins très concrets : insertion des demandeurs d'emploi, accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi, réponse aux difficultés de recrutement et adaptation des compétences aux évolutions du tissu économique régional.

L'exemple des formations en français langue étrangère illustre cette articulation. En 2025, **664 places ont été ouvertes pour 513 demandeurs d'emploi, représentant plus de 201 000 heures de formation**. Des sessions spécifiques ont notamment été développées dans la logistique, la propreté, les services à la personne, l'hôtellerie-restauration et la petite enfance. Ces actions montrent comment la formation peut à la fois **faciliter l'accès à l'emploi et répondre aux besoins de recrutement des entreprises**.

Le CESER constate toutefois avec inquiétude la baisse de la contribution de l'État au financement de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. Le PRIC a ainsi connu une diminution importante en 2026 et devrait être supprimé en 2027. Cette évolution intervient alors que la formation des demandeurs d'emploi, notamment des personnes qui en sont le plus éloignées, demeure un enjeu majeur.

Les besoins restent en effet importants et sont appelés à évoluer sous l'effet du **vieillissement de la population active, du maintien d'un chômage élevé chez les jeunes et les seniors, de la persistance d'orientations professionnelles genrées, mais aussi des transformations écologiques, technologiques et économiques**. Celles-ci renforcent les besoins de qualification, d'adaptation et de reconversion tout au long des parcours professionnels.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle s'accompagne, dans certains cas, d'une **baisse voire d'une suppression des soutiens accordés à des structures ayant développé une expertise reconnue dans l'accompagnement des jeunes en rupture de parcours**, notamment les Missions locales et les Écoles de la deuxième chance. Au-delà du financement de formations, c'est donc aussi la capacité à repérer, accompagner et remettre en parcours les publics les plus fragiles qui doit être préservée.

Pour le CESER, **la formation ne constitue pas seulement une réponse aux tensions de recrutement actuelles ; elle représente un investissement dans la capacité future de l'économie régionale à se transformer**. Rénovation énergétique, métiers de l'eau et de la biodiversité, agriculture, industrie bas carbone, économie circulaire, santé et médico-social, mobilités ou numérique… : dans de nombreux secteurs, les besoins en compétences évoluent rapidement.

Le CESER souhaite ainsi que le CPER poursuive une double ambition : **favoriser l'accès à l'emploi pour tous et répondre aux besoins immédiats des secteurs en tension, tout en anticipant davantage les compétences, les reconversions et les parcours professionnels dont les Pays de la Loire auront besoin demain**.

Économie, emploi et compétences : une forte attente d'anticipation

L'enquête réalisée par le CESER fait ressortir une préoccupation qui ne se limite pas à l'emploi au sens strict. C'est plus largement la capacité de l'économie régionale à traverser les transformations en cours qui est interrogée. Le financement des transitions est ainsi cité par près d'un répondant sur quatre (24,4 %), la dynamique économique et l'emploi par un sur cinq (20,4 %), tandis que les dépendances aux ressources (12,6 %) et l'adéquation entre compétences et besoins du marché du travail (10,2 %) complètent ce paysage.

Derrière ces résultats se dessine une même interrogation : comment maintenir l'activité et l'emploi tout en transformant les modèles économiques ? Les expressions recueillies font apparaître plusieurs préoccupations récurrentes : le coût et le financement des transitions, les charges supportées par les entreprises, les conséquences sur l'emploi, mais aussi la manière dont l'effort doit être réparti. Elles montrent que les attentes portent autant sur la capacité à financer les changements que sur les conditions dans lesquelles entreprises et salariés pourront les absorber. Les commentaires ne convergent pas nécessairement sur les réponses à apporter, mais ils soulignent nettement l'enjeu des moyens, des arbitrages et de l'accompagnement.

Le coût de la vie, cité par 37,2 % des répondants, ajoute une dimension sociale à cette lecture. Cette préoccupation est particulièrement présente chez les personnes en âge de travailler : elle concerne plus de quatre répondants sur dix entre 25 et 64 ans, contre moins d'un quart chez les 65 ans et plus. Ces résultats mettent en lumière le lien étroit entre dynamique économique, emploi, revenus et capacité à supporter le coût des transformations.

La question des compétences complète cette lecture. Elle ne renvoie pas seulement aux difficultés de recrutement actuelles, mais à la capacité à adapter les qualifications, accompagner les reconversions et sécuriser les parcours professionnels dans un contexte de mutations écologiques, technologiques et économiques. Elle rejoint directement les interrogations du CESER sur la formation des demandeurs d'emploi, l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi et l'anticipation des besoins futurs des filières.

Ces résultats confortent ainsi une double attente à l'égard du CPER : accompagner la transformation et la robustesse du tissu économique, mais aussi préparer les emplois, les compétences et les parcours professionnels qui permettront cette transformation. Ils invitent à mieux apprécier les financements consacrés à l'innovation, à la recherche, au développement économique, à la formation et à l'apprentissage au regard des changements qu'ils rendent effectivement possibles : adaptation des entreprises, consolidation des filières, maintien ou création d'emplois, qualification et reconversion des actifs, et insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.

8. Friches : mieux mobiliser le CPER au service du recyclage foncier

La reconversion des friches constitue un levier important pour concilier sobriété foncière, production de logements, développement économique et revitalisation des territoires. Le CPER prévoit à ce titre une intervention spécifique de l'État pour accompagner les projets de résorption de friches inscrits dans des opérations de renouvellement urbain conduites dans le cadre de projets partenariaux d'aménagement. **Pourtant, l'enveloppe contractualisée à ce titre n'a pas encore été mobilisée**.

Toutefois, le bilan du CPER montre que le recyclage des friches s'est développé à travers d'autres dispositifs. En 2021 et 2022, les appels à projets du Fonds Friches ont permis de retenir **81 projets**

correspondant à 100 hectares recyclés. Le Fonds vert a ensuite accompagné **33 projets représentant 57 hectares en 2023**, puis **37 projets représentant 48 hectares en 2024.** En 2025, **32 nouveaux projets ont bénéficié de près de 8 M€ de subventions pour revaloriser 21 hectares supplémentaires**.

Ces résultats témoignent d'une dynamique, mais les surfaces concernées restent limitées au regard des enjeux de sobriété foncière auxquels la région doit désormais répondre. Ils montrent surtout que, jusqu'à présent, cette politique repose davantage sur le plan de relance puis sur le Fonds vert que sur le CPER lui-même. Le bilan de l'État précise notamment que le projet partenarial d'aménagement initial du Mans n'était pas éligible à l'enveloppe contractualisée et que d'autres PPA évoqués dans la région ne se sont pas encore concrétisés.

Pour le CESER, il convient donc de **renforcer la place du recyclage foncier dans la mise en œuvre du CPER**. Dans une région confrontée simultanément à des besoins de logements, de foncier économique et d'équipements, tout en devant réduire la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, la reconversion des friches constitue un levier particulièrement stratégique.

Les prochains bilans devraient également mieux préciser la destination des surfaces recyclées — logements, activités économiques, équipements et services, espaces publics ou renaturation — afin de mesurer non seulement le nombre d'hectares concernés, mais aussi leur contribution effective à la production de logements, à la revitalisation des centralités, au développement économique et à la réduction de l'artificialisation.

Pour aller plus loin, à lire les études du CESER :
- « Loger et habiter en Pays de la Loire » - Juin 2026
- « Zéro Artificialisation Nette : des leviers pour les territoires ligériens » - Décembre 2025

9. Numérique : ne pas séparer équipement, usages et résilience

Le volet numérique du CPER présente un niveau d'engagement élevé, qui témoigne de la place prise par les infrastructures et les usages numériques dans le fonctionnement du territoire (déploiement du Haut et du Très Haut Débit)

Mais les enjeux ont évolué. Le numérique ne peut plus être considéré uniquement sous l'angle de l'équipement ou du débit. Il doit également être appréhendé à travers la cybersécurité, la continuité d'activité, la maîtrise des données, l'accessibilité des services, l'inclusion numérique, la formation – et plus largement l'appropriation - des agents et des usagers ainsi que ses impacts environnementaux.

Le CESER souhaite donc que les investissements numériques soient davantage appréciés au regard de leur contribution à la résilience du territoire.

Les futurs bilans devraient permettre de mieux rendre compte de l'accès effectif aux services, de la réduction de la fracture numérique, de la sécurisation des systèmes, de l'accompagnement des usages et de la continuité des services essentiels.

Numérique : entre dépendance aux outils et besoin d'accompagnement humain

L'enquête réalisée par le CESER met en évidence des préoccupations spécifiques au numérique qui dépassent la seule question de l'équipement. La dépendance numérique est citée parmi les principaux risques par 13,7 % des répondants, et 94,1% d'entre eux estiment que les pouvoirs publics sont insuffisamment préparés pour y faire face.

Les cyberattaques sont quant à elles mentionnées comme principaux risques par 12,9 % des répondants, avec un sentiment d'impréparation s'élevant chez eux à 83,8 %.

Les commentaires recueillis portent également sur la dépendance aux outils numériques, mais aussi sur l'accès aux démarches administratives dématérialisées, la protection des données et le besoin d'accompagnement humain. Les inquiétudes relatives aux cyberattaques ne résument quant à elle pas l'ensemble des vulnérabilités numériques exprimées dans les commentaires : la fracture numérique et la difficulté d'accès aux services en ligne constituent des préoccupations tout aussi présentes.

Ces résultats confortent la nécessité d'apprécier les investissements numériques du CPER au-delà du seul déploiement des infrastructures : réduction de la fracture numérique, accompagnement des usages, continuité des services essentiels, prise en compte des impacts environnementaux…

A cet égard, la sécurité numérique constitue un enjeu à part entière. La généralisation des usages numériques et la dématérialisation croissante des services renforcent les besoins de protection des systèmes, des organisations et aussi des usagers.

Pour aller plus loin, à lire les études du CESER :

- « Saisine régionale sur l'Intelligence Artificielle : Etat des lieux des enjeux de l'IA au bénéfice de l'humain en Pays de la Loire » - Décembre 2024
- « L'IA au bénéfice de l'humain en Pays de la Loire : enjeux et préconisations pour un usage raisonné et maîtrisé de l'IA » - Octobre 2025

Mieux rendre compte de l'utilité territoriale du CPER

Au terme de cette analyse, le CESER formule une attente centrale à l'égard de l'État et de la Région : les prochains bilans annuels doivent continuer à rendre compte précisément de l'exécution financière, mais permettre également de mieux apprécier les réalisations et les effets des investissements.

Cette évolution ne nécessite pas de construire un dispositif d'évaluation complexe.

Le CESER propose que, pour chaque grand volet ou famille d'actions, le bilan fasse apparaître de manière synthétique :

- Le besoin auquel l'investissement répond ;
- Les moyens mobilisés et l'état d'avancement ;
- Les réalisations effectivement obtenues ;
- Les territoires et les publics concernés ;
- Quelques résultats ou impacts attendus et, lorsque cela est possible, constatés.

Cette approche pourrait être adaptée à la nature de chaque politique. Pour l'eau : captages protégés, kilomètres de cours d'eau restaurés ou surfaces de zones humides réhabilitées. Pour la rénovation énergétique : logements rénovés, gains énergétiques et confort d'été. Pour les mobilités : services créés ou améliorés, accessibilité, fiabilité ou fréquentation. Pour la formation : personnes formées (nombre, âge, genre), qualifications et insertion professionnelle. Pour la santé : professionnels formés dans le cadre du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, capacités nouvelles et territoires couverts. Pour les friches : surfaces recyclées mais aussi usages créés. Pour la culture : offre, fréquentation, accessibilité, territoires concernés…

L'objectif n'est pas de multiplier les indicateurs, mais de sélectionner ceux qui permettent réellement de comprendre ce que produit l'investissement public.

Le CESER souhaite également que les prochains bilans explicitent davantage l'articulation entre le CPER et les autres politiques publiques de l'État et de la Région. Cette articulation existe, mais demeure souvent implicite dans le document présenté.

Rendre ces liens plus visibles permettrait de mieux comprendre comment les différents financements concourent aux mêmes objectifs et de renforcer la lisibilité de l'action publique.

Tirer les enseignements du CPER actuel pour préparer le suivant

Au-delà du suivi du contrat actuel, les bilans annuels doivent permettre de préparer la prochaine contractualisation.

Les investissements décidés aujourd'hui produiront leurs effets pendant plusieurs décennies. Ils devront s'inscrire dans un environnement sensiblement différent : climat plus chaud, tensions accrues sur certaines ressources, vieillissement de la population, évolution des besoins sanitaires, transformation des filières économiques, nouvelles compétences à développer, développement de l'intelligence artificielle, cybermenaces ou encore vulnérabilité des approvisionnements.

Le CESER ne propose pas de reconstruire le futur CPER autour d'une nouvelle grille de risques. Il considère en revanche que les grands investissements publics devront être appréciés à la fois au regard des besoins auxquels ils répondent aujourd'hui et des conditions dans lesquelles ils fonctionneront demain.

Cette exigence est particulièrement importante concernant le changement climatique. Le CESER propose que les investissements structurants du futur CPER soient examinés au regard de leur compatibilité avec le climat futur, afin d'éviter de financer de nouvelles vulnérabilités.

Cette réflexion pourrait notamment s'appuyer sur une cartographie régionale croisant les principaux risques et vulnérabilités avec les populations, les logements, les activités économiques, les infrastructures et les services essentiels.

Elle devra également intégrer les enjeux de résilience économique et numérique, de continuité des services essentiels, de sécurisation des approvisionnements et de capacité du territoire à faire face aux crises.

Conclusion

Le CESER porte une appréciation globalement positive sur l'état d'avancement du CPER 2021-2027. Avec 73,4 % des crédits engagés au 31 décembre 2025, l'État et la Région ont mobilisé des moyens importants au service des Pays de la Loire.

De nombreux projets engagés répondent à des besoins structurants du territoire. Le CESER identifie néanmoins plusieurs points de vigilance, en particulier concernant le rythme d'exécution du volet mobilités, les moyens consacrés à la rénovation énergétique, l'évolution des financements de la formation et de l'apprentissage ou encore certaines politiques de santé et de cohésion.

À l'approche de la fin du contrat, l'enjeu est désormais double : assurer la réalisation effective des engagements pris et mieux rendre compte de leurs effets.

Le CESER souhaite donc que les prochains bilans annuels permettent de suivre conjointement les crédits engagés, les projets effectivement réalisés et les résultats obtenus pour les territoires et leurs habitants.

Cette évolution doit également permettre de mieux préparer le prochain CPER. Dans un contexte marqué par des transformations environnementales, économiques, sociales, démographiques, technologiques et géopolitiques rapides, l'investissement public doit non seulement répondre aux besoins présents mais contribuer à préparer les Pays de la Loire aux conditions de demain.

Le CESER appelle à un bilan qui permette réellement de savoir où en sont les engagements, ce qui a été réalisé et en quoi les investissements conduits par l'État et la Région contribuent à répondre aux besoins et aux vulnérabilités du territoire.

C'est à cette condition que le bilan annuel pourra pleinement remplir sa fonction : rendre compte de l'exécution du contrat, éclairer son pilotage et préparer les choix d'investissement futurs.

Annexe 1

ANNEXE 1 CESER DES PAYS DE LA LOIRE

Enquête sur la perception des risques en Pays de la Loire

619	914	25	10 juil. → 21 sept. 2026
personnes ont répondu au questionnaire	commentaires libres	risques identifiés par le CESER	enquête en ligne

Cadre général de l'enquête

Dans un contexte marqué par la multiplication des vulnérabilités et la montée des incertitudes, le CESER a souhaité prendre le pouls du territoire. À l'occasion de la préparation de son avis sur le bilan 2025 du CPER, il a donc interrogé les acteurs régionaux et les habitants sur les risques qu'ils jugent les plus préoccupants pour les Pays de la Loire dans les prochaines années.

OBJECTIF

L'enquête, diffusée **du 10 juillet au 21 septembre 2026**, avait un double objectif : faire ressortir les priorités perçues à un horizon de deux à cinq ans et mieux comprendre les domaines dans lesquels les répondants estiment nécessaire de renforcer l'anticipation, la préparation et l'action collective.

À partir d'une liste de **25 risques** identifiés par le CESER, chaque participant devait sélectionner **les six** qui lui paraissaient les plus préoccupants. Il lui était ensuite demandé, pour chacun d'eux, d'indiquer s'il se sentait personnellement préparé à y faire face et s'il estimait que ce risque était suffisamment pris en compte par les acteurs publics.

Cette annexe en présente les premiers enseignements. Ils ne constituent pas une évaluation des politiques publiques, mais ils apportent un éclairage utile sur les préoccupations qui traversent aujourd'hui le territoire et sur les sujets qui appellent, aux yeux des répondants, une vigilance accrue.

Une analyse approfondie de l'enquête sera publiée au **premier trimestre 2027**. Elle permettra d'affiner la lecture des résultats selon les profils des répondants, de mieux analyser les écarts entre les différents risques et de tirer davantage parti des nombreux commentaires libres recueillis.

Les 25 risques identifiés

Les 25 risques identifiés par le CESER pour cette enquête étaient répartis à l'intérieur de 6 grandes thématiques :

- **Environnement et ressources,**
- **Economie et finances,**
- **Société et Santé,**
- **Démocratie et gouvernance,**
- **Technologie et numérique,**
- **Géopolitique et Sécurité.**

Liste des 25 risques :

Environnement et ressources :	
1	Evènement climatiques extrêmes
2	Dégradation de la ressource en eau
3	Effondrement de la biodiversité et dégradation des écosystèmes
4	Pollutions de l'environnement et nuisances
5	Artificialisation et dégradation des sols
6	Surconsommation, gaspillage et production excessive de déchets

Economie et finances :	
7	Inflation et hausse du coût de la vie
8	Affaiblissement de la dynamique économique et pertes d'emplois
9	Difficultés à financer les transitions
10	Inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins du marché du travail
11	Dépendances aux ressources et vulnérabilité des approvisionnements

Technologie et numérique :	
23	Cyberattaques et menaces numériques
24	Dépendance aux systèmes numériques et vulnérabilité des usages

Société et santé :	
12	Fragilisation des services publics
13	Hausse des inégalités sociales et des exclusions
14	Crise du logement
15	Dégradation de la santé mentale
16	Emergence et progression des maladies
17	Récurrence des crises sanitaires
18	Vieillissement de la population et perte d'autonomie
19	Affaiblissement du lien social et des solidarités

Démocratie et gouvernance :	
20	Polarisation de la société et tension démocratiques
21	Perte de confiance dans les institutions
22	Désinformation, manipulation de l'information et fragilisation du pluralisme

Géopolitique et sécurité :	
25	Bouleversements géopolitiques, insécurité et atteinte à la paix civile.

Le questionnaire soumis

QUESTION 1 :

Quels sont selon vous les 6 risques les plus préoccupants pour les Pays de la Loire à court terme (2 à 5 ans) ?

→ **Questions 2 et 3 : pour chacun des 6 risques cochés par le répondant**

Q2

QUESTION 2 (Pour chacun des 6 risques cochés par le répondant) :

Selon vous, êtes-vous aujourd'hui suffisamment préparé à faire face à ce risque ?

Très mal préparé	Plutôt mal préparé	Plutôt bien préparé	Très bien préparé	Ne sait pas

Q3

QUESTION 3 (Pour chacun des 6 risques cochés par le répondant) :

Ce risque vous semble-t-il suffisamment pris en compte par les acteurs publics ?

Oui, tout à fait	Oui, plutôt	Non, plutôt pas	Non, pas du tout	Ne sait pas

Q4

QUESTION 4 :

D'autres éléments vous semblent-ils importants à prendre en compte (Commentaires libres) ?

Les principaux résultats

619

Au total, 619 personnes ont répondu au questionnaire, ce qui fournit une base suffisamment large pour faire ressortir les principales préoccupations exprimées.

914

L'enquête a également suscité une participation qualitative importante, avec 914 commentaires libres, qui permettent de compléter les résultats chiffrés en apportant des précisions sur les préoccupations, les attentes et les situations concrètes évoquées par les répondants.

1. Profil des répondants

La participation reposant sur une démarche volontaire et sur les réseaux de diffusion mobilisés, les résultats ne constituent pas un sondage représentatif de la population régionale. Ils permettent en revanche d'identifier des préoccupations, d'en mesurer la hiérarchie parmi les répondants et d'observer certaines différences selon leur profil.

Les personnes de 50 ans et plus représentent près des trois quarts des répondants. Les hommes sont légèrement majoritaires (52,8%, contre 45,1% de femmes).

La répartition géographique est également déséquilibrée. **La Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire concentrent près des deux tiers des réponses**, tandis que la Sarthe et la Mayenne sont moins représentées.

ÂGE	NOMBRE	PART
<35 ans	30	**4,8 %**
35–49 ans	138	**22,3 %**
50–64 ans	230	**37,2 %**
65 ans et +	221	**35,7 %**

ZONE GEOGRAPHIQUE DECLAREE	NOMBRE	PART
Loire-Atlantique	209	**33,8 %**
Maine-et-Loire	190	**30,7 %**
Vendée	102	**16,5 %**
Mayenne	50	**8,1 %**
Sarthe	26	**4,2 %**
Hors région	3	**0,5 %**
Non localisable	39	**6,3 %**

GENRE



■ Un homme · **327** · 52,8 % ■ Une femme · **279** · 45,1 % ■ Ne souhaite pas répondre · **13** · 2,1 %

2. Trois grandes familles de préoccupations

L'enquête fait ressortir **trois grandes familles de préoccupations** : les enjeux liés à **l'environnement et aux ressources** arrivent nettement en tête, devant les **questions sociales et sanitaires**, puis **les enjeux économiques, financiers et d'emploi**.

La lecture diffère toutefois selon que l'on observe le risque placé en première position ou l'ensemble des six risques retenus par les répondants. Au rang 1, l'environnement et les ressources dominent très largement, avec 58,2 % des premières priorités exprimées. Les autres domaines apparaissent alors beaucoup plus en retrait.

Cette hiérarchie se resserre lorsque l'on considère l'ensemble des choix. Les préoccupations liées à la société et à la santé prennent alors une place beaucoup plus importante (26,1 %), devant les questions économiques, financières et d'emploi (17,7 %).

Environnement et ressources

58,2 %

Rang 1 · Tous rangs : 37,6 %

Société et santé

14,5 % → **26,1 %**

Rang 1 → Tous rangs

Économie, finances et emploi

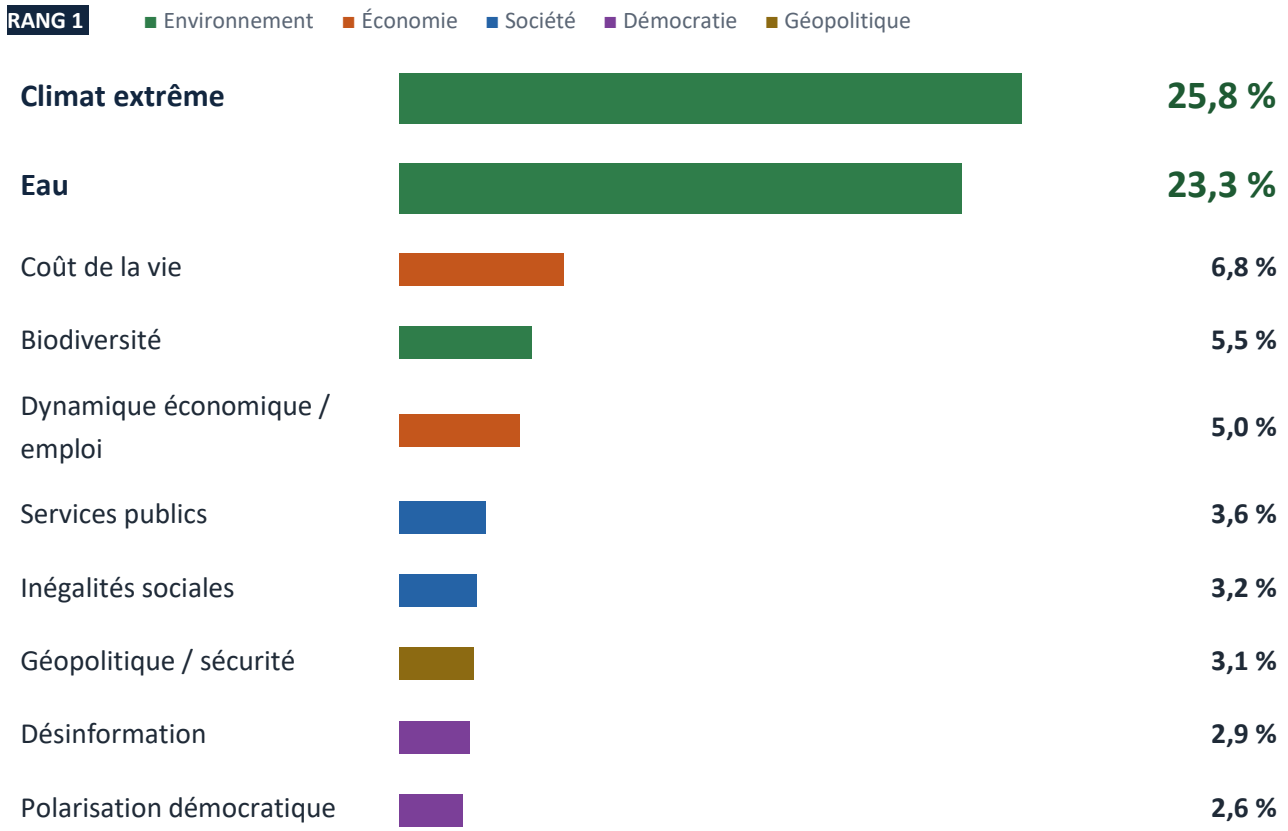
15,7 % → **17,7 %**

Rang 1 → Tous rangs

Domaine	Rang 1	Rangs 2 à 6	Tous rangs
Environnement et ressources	**58,2 %**	33,5 %	**37,6 %**
Économie, finances et emploi	15,7 %	18,2 %	**17,7 %**
Société et santé	14,5 %	**28,4 %**	**26,1 %**
Démocratie et information	6,6 %	11,1 %	**10,3 %**
Technologie et numérique	1,9 %	5,0 %	**4,5 %**
Géopolitique et sécurité	3,1 %	3,8 %	**3,7 %**

3. Climat et ressources en eau : deux enjeux prioritaires

Au-delà des grandes familles de préoccupations, l'analyse détaillée des risques fait apparaître deux sujets qui se détachent très nettement : le climat et la ressource en eau. **À eux deux, ils représentent près de la moitié des risques placés en première position**. L'écart avec les autres sujets est important : ils apparaissent davantage comme des priorités immédiates, tandis que les services publics, les inégalités ou encore les enjeux de cohésion sociale sont plus fréquemment cités parmi les autres risques retenus.

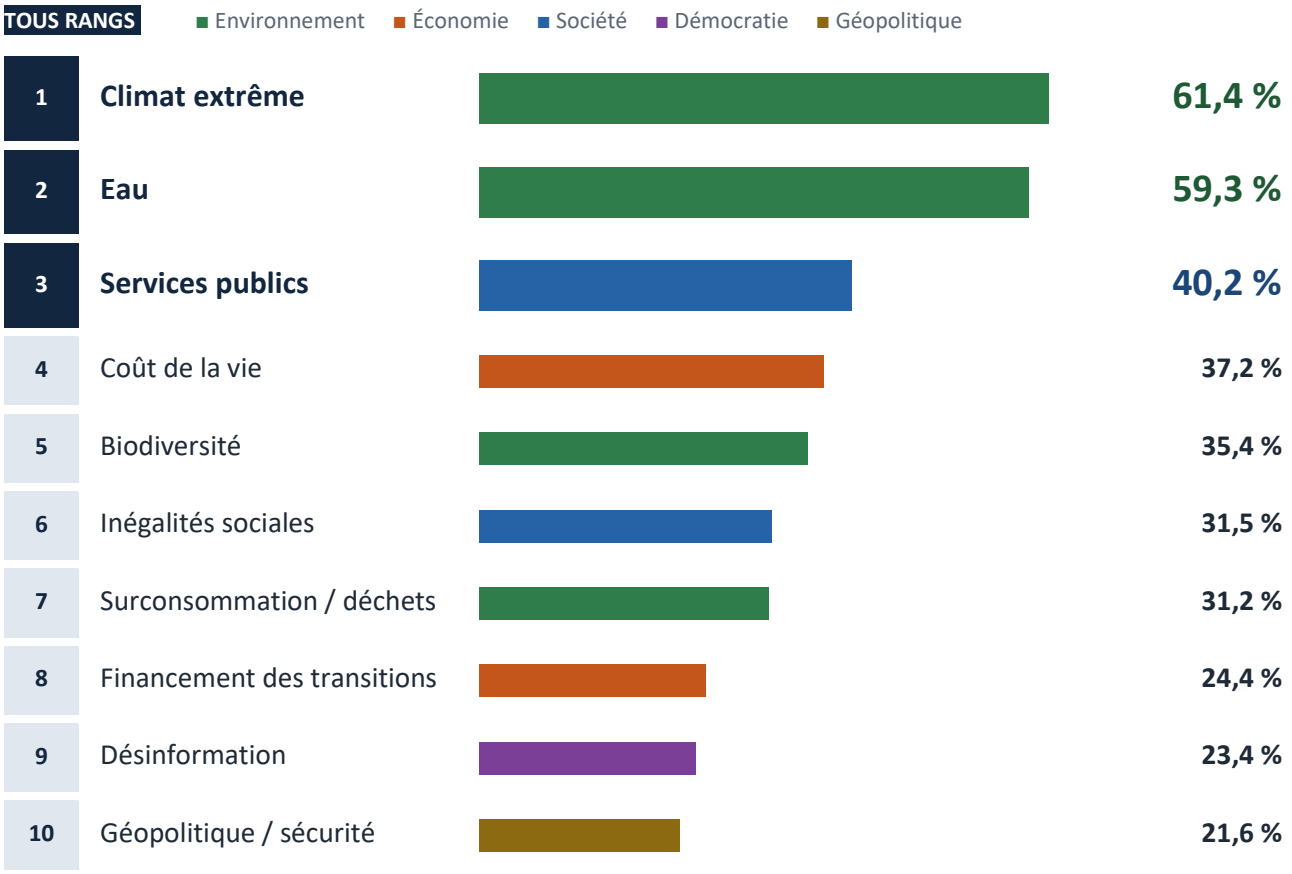


CONTEXTE

Cette hiérarchie doit toutefois être replacée dans le contexte de l'enquête. Celle-ci s'est déroulée au cours et à la sortie de l'été 2026, dans une période où les épisodes de chaleur et les tensions sur la ressource en eau bénéficiaient d'une forte visibilité. Ce contexte a pu renforcer la place accordée au climat et à l'eau, sans qu'il soit possible d'en mesurer précisément l'effet.

4. Tous rangs confondus : les 10 préoccupations structurantes

En conclusion, le baromètre fait apparaitre 10 préoccupations majeures :



Trois enseignements se dégagent ainsi. Le climat et la ressource en eau constituent les deux préoccupations les plus immédiatement identifiées. Mais ils ne résument pas le paysage des risques perçus : les conditions de vie, les services publics, les inégalités et les capacités économiques à financer les transformations occupent également une place importante. Enfin, la présence élevée de la biodiversité et de la surconsommation montre que la sensibilité environnementale des répondants dépasse les seuls événements climatiques de l'été.

Annexe 2 : Avis par commission thématique

Au-delà de l'analyse globale du contrat, les six commissions thématiques du CESER ont examiné plus précisément les différents volets du bilan 2025 du CPER.

Leur analyse repose sur une même approche : **apprécier à la fois le niveau d'exécution des engagements pris par l'État et la Région et la manière dont les projets financés répondent concrètement aux besoins des territoires et de leurs habitants**. Pour le CESER, un niveau d'exécution financière satisfaisant constitue un indicateur indispensable, mais ne suffit pas, à lui seul, à mesurer la réussite du CPER.

Cette double lecture, financière et territoriale, fait apparaître des situations contrastées selon les politiques concernées, mais également plusieurs constats partagés.

Le premier est celui d'une **exécution globalement satisfaisante du contrat**. Plusieurs volets présentent des niveaux d'engagement élevés, notamment en matière de santé, de formation, d'apprentissage, de numérique ou de biodiversité. Ils témoignent d'une mobilisation effective de l'État et de la Région et de l'avancement de nombreux projets soutenus dans le cadre du CPER.

Des **points de vigilance** demeurent néanmoins. Ils concernent notamment le retard du volet mobilités, le niveau d'engagement plus modéré dans le domaine culturel ou encore le besoin de mieux expliciter la stratégie d'ensemble et les résultats obtenus sur certaines politiques, notamment en matière d'économie circulaire.

Les commissions attirent également l'attention sur **l'évolution des financements de l'État dans plusieurs domaines**, notamment la formation professionnelle, l'apprentissage et les formations sanitaires. La diminution ou l'arrêt de certains financements intervient alors que les besoins auxquels ils répondent demeurent importants dans les territoires. Le CESER appelle donc à en mesurer pleinement les conséquences, notamment sur les capacités de formation et sur la réponse aux besoins futurs en compétences.

Au-delà de ces observations sectorielles, une attente commune se dégage : **mieux rendre compte de ce que produisent concrètement les financements du CPER**. Les prochains bilans doivent naturellement continuer à présenter l'état d'engagement des crédits, mais cette lecture financière gagnerait à être complétée par quelques indicateurs permettant d'apprécier les réalisations et les résultats obtenus.

Kilomètres de cours d'eau restaurés, logements rénovés et gains énergétiques obtenus, professionnels de santé formés, personnes accompagnées vers l'emploi, amélioration effective des services de transport, fréquentation des équipements culturels ou sportifs : ces données permettraient de mieux relier **les moyens mobilisés, les projets réalisés et leurs effets sur le territoire**.

Cette évolution ne doit pas conduire à complexifier le suivi du CPER ni à multiplier les indicateurs. Elle doit au contraire permettre de rendre son bilan **plus lisible, plus concret et plus utile au pilotage de l'action publique**.

Enfin, les travaux des commissions font apparaître plusieurs enjeux à prendre en compte dans la préparation de la prochaine contractualisation. Changement climatique et disponibilité des ressources, vieillissement de la population, accès aux soins, évolution des compétences, transformations économiques et industrielles, mobilités ou encore résilience numérique constituent autant de paramètres qui modifieront les conditions dans lesquelles fonctionneront demain les infrastructures et les services financés aujourd'hui.

Il ne s'agit pas de reconstruire le prochain CPER autour de ces seuls enjeux, mais de veiller à ce que les projets qui y seront inscrits y contribuent, lorsque leur nature le permet, et n'accroissent pas les vulnérabilités du territoire.

Les avis des six commissions précisent, dans leurs champs respectifs, **les acquis à conforter, les points de vigilance identifiés et les attentes formulées par le CE-SER à l'égard de l'État et de la Région, tant pour la fin de l'actuel CPER que pour la préparation du suivant**.

Commission 1 : « Santé – Social »

Volet Santé

Au 31 décembre 2025, **90,3 %** des crédits inscrits au contrat sur le volet « Santé » (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été engagés par l'État et la Région (417,9 M€ vs **84.8%** en 2024). **Au titre des crédits contractualisés**, la totalité des crédits inscrits (21 M€ – Région) ont été engagés et mandatés à 99%. **Au titre des crédits valorisés (Etat)** 100% ont été mandaté sur les axes « faciliter l'accès à la santé pour tous » et pour « Campus hospitalo-universitaire ».

Axe « Faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires » :

- **Télémédecine** : la totalité des crédit Etat comme Région ont été consommés. Cependant, le CESER note que, comme elle s'y était engagée dans le bilan 2024, la Région a mobilisé des fonds européens FEDER 2021-27 pour soutenir le développement de la télémédecine à hauteur de 2 M€ et l'ARS y a consacré 722,5 K€ (hors CPER).

Le CESER note que l'effort de déploiement se poursuit et permet :

- de répondre à des besoins de soins de premiers recours non programmés dans un contexte régional de délais importants ;
- d'améliorer la coordination de soins en mettant en lien des médecins généralistes et spécialistes et un meilleur suivi des patients notamment sur les demandes en dermatologie.

Le CESER rappelle que cette solution ne peut - à elle seule - répondre aux besoins de proximité et ni remplacer la dimension relationnelle médecin-patient.

- **Le soutien au MSP** : L'Etat atteint les 100% d'engagement avec 3.62 M investis en 2025. A noter : un complément apporté à hauteur de 82 K€ hors CPER. Cet axe a été clôturé par la Région en 2024.

Le soutien prévu dans le cadre du Plan « Ma région agit pour ma santé dans mon territoire » n'est plus effectif. Le CESER propose à la Région d'engager une démarche de recherche de financement (via FEDER par exemple) sur cet axe qui relève de ses compétences d'aménagement du territoire.

- **Formation IDE AS** : les financements fléchés vers les formations Infirmiers diplômés d'Etat (IDE) concernent les places supplémentaires inscrites dans le Protocole Ségur de la santé. Ce sont des crédits valorisés au titre du plan de relance. La Région souligne que « *depuis 2025, les places supplémentaires d'aides-soignants (IFAS), dans le cadre du protocole SEGUR de la santé ne sont plus financés par la Région en raison de la fin de la compensation financière de l'État.* »

Le CESER regrette cette approche, corrélée au désengagement de l'Etat, qui risque de priver le territoire régional de professionnels compétents et bien formés. Les financements des places supplémentaires en IDE devant se terminer en 2027 avec la clôture des financements du Ségur de la santé, le CESER s'inquiète de la mise en œuvre d'une démarche similaire. Il rappelle qu'il manque environ 4000 infirmiers et aides-soignants en Pays de la Loire.

Axe « Soutenir l'investissement dans les établissements de santé »

Dans ce volet, les investissement CPER de la Région sont engagés depuis 2023. Concernant l'Etat, les taux d'engagement réalisés laissent envisager un atterrissage à 100% au terme du CPER avec :

- **Investissement du quotidien** : 89.4% engagés
- **Fond de modernisation des établissements** : 80% engagés

Concernant le Pôle de cancérologie du Mans, seulement 39% des crédits sont engagés. Une accélération des investissements serait à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de financement de cet équipement structurant pour le territoire.

Axe « Concrétiser l'engagement du contrat d'avenir de construire un campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes »

En 2025, l'Etat et la Région ont engagés 100% des crédits prévus au CPER sur 2 des 3 axes : construction et IRS. Concernant l'engagement pour la faculté de santé, avec 18 M€, l'Etat porte le montant des crédits engagés à 51% du budget prévu (49% reste à mobiliser en 2 ans). Le CESER attire l'attention sur l'importance de la qualité des matériels qui seront mis à la disposition des étudiants.

Enjeux et constats :

Notre région se trouve face à des difficultés notables dont certaines lui sont spécifiques : les évolutions démographiques, la hausse du vieillissement et la baisse de la natalité, la dégradation de la santé mentale, des difficultés d'accès aux soins qui vont persister encore plusieurs années, le virage ambulatoire des politiques de santé. Le CESER se demande si les actions en cours seront suffisantes pour répondre aux besoins du territoire.

Chantiers prioritaires pour le prochain CPER :

- Évaluer l'impact du volet santé du CPER : comment le CPER a-t-il contribué à renforcer l'action de l'Etat et de la Région en matière d'accès à la santé ? Pour repérer des axes de progression, les évaluations du Plan « Ma région agit pour ma santé dans mes territoires » et du SRFSS suivant les critères et indicateurs posés, offriront des données appréciables.
- Poursuivre la dynamique « Orienter – Former - Accompagner les professionnels » inscrite dans le SRFSS. La question de l'attractivité des métiers est cruciale pour conserver les professionnels formés en Pays de la Loire dans ces métiers et dans le territoire régional.
- Soutenir les dynamiques locales de Prévention portées notamment par les réseaux associatifs en santé, les groupements professionnels (CPTS, MSP, centre de santé) …

Volet « Egalité femmes-hommes »

Au 31 décembre 2025, **91,7 %** des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été engagés (5,53 M€ vs **90.7%** en 2024). La Région a clos ses actions en 2025. L'Etat finalise le déroulement de ces crédits avec, pour cette année, un engagement à hauteur de 1.16 M€ réparti entre, d'une part, l'axe « Lutte contre les violences faites aux femmes » (837K€) avec le soutien à la création d'accueil de jour et de lieux d'écoute d'accueil et d'orientation et, d'autre part, l'axe « Egalité professionnelle » (323 K€). Il a également engagé **1.44 M€ - hors CPER** - sur cette thématique.

Enjeux et constats :

Alors que ce volet apparaissait pour la première fois dans le CPER, qu'une élue a la charge de cette thématique, la Région s'est désengagée d'actions portées de longue date conduisant à leur suppression ou à la réduction de leur impact :

- Le programme des 3 réseaux – Planning familial, SOS Femmes et CIDFF – auprès des lycées et MFR ;
- Le maillage territorial d'accompagnement aux violences faites aux femmes.

On note, par ailleurs, son désengagement du PAREF (Plan d'action régional pour l'entreprenariat des femmes), même si la Région poursuit ses financements dans le cadre de l'entreprenariat au féminin. Le CESER trouverait intéressant que la Région rejoigne l'Etat et la BPI dans le cadre du PAREF afin de mutualiser les fonds et permettre la mise en place d'actions de plus grande envergure au service des femmes « entrepreneures » et ainsi des retombées à la hauteur de l'importance des enjeux.

De leurs côtés, les services de l'Etat restent présents sur ces sujets via la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) et la DRDFE (Direction régionale aux Droits des Femmes).

Chantiers prioritaires pour le futur CPER :

Comme l'ont montré récemment les rapports du Sénat, du Haut Conseil à l'Egalité et du CESE, le masculinisme prend de l'ampleur dans l'ensemble de la société. Le prochain CPER pourrait contribuer à lutter efficacement contre ces discriminations que le Sénat pointe comme un enjeu de société et de politique publique, évoquant que « *en France, la menace terroriste liée aux mouvements masculinistes, notamment à la mouvance incel, n'est en effet plus seulement théorique, un premier attentat ayant été déjoué en mai 2024, suivi d'un autre en juillet 2025* »[4].

A l'aune de ces enjeux, le CESER identifie des pistes d'actions :

- Construire une stratégie régionale regroupant les actions portées par la Région afin de contractualiser avec l'État des financements pour l'égalité, à inscrire dans le CPER ;
- Renforcer, poursuivre voire relancer, suivant les thématiques concernées, les actions de sensibilisation, formation et accompagnement à l'égalité femmes-hommes auprès :
 - des jeunes, en lien avec le défi jeunesse ;
 - des entreprises en lien avec le défi emploi ;

[4] Extrait du rapport du Sénat : https://www.senat.fr/notice-rapport/2025/r25-776-1-notice.html

- des collectivités et directement auprès des Ligériens et Ligériennes, en lien avec le défi mobilité et le défi cohésion territoriale.

Pour ce faire, il conviendra de s'appuyer sur des acteurs-clés et reconnus et soutenir les dynamiques d'égalité professionnelle mises en œuvre par les réseaux professionnels afin de favoriser notamment :

- La mixité des métiers en lien avec le défi jeunesse ;
- L'accès au temps partiel réellement choisi sans distinction de genre ;
- L'égalité en matière de déroulement de carrière et de promotion.

Ces dynamiques partenariales participeraient à l'évitement des inégalités femmes-hommes.

Commission 2 : « Economie – Emploi – Recherche – Innovation »

Volet 1 : Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire

Pour rappel, le volet 1 du CPER concerne le plan de relance signé le 22 janvier 2021 par l'Etat et la Région (il ne s'agit donc pas de crédits contractualisés) doté d'un milliard d'euros qui s'articule autour de 3 grands objectifs :

- Protéger les ligériens,
- Soutenir l'économie régionale pour résister, rebondir et reconquérir,
- Accélérer les transitions en cours de notre modèle de développement.

L'Etat a engagé, au 31 décembre 2025, 97% de son enveloppe adossée au CPER, soit 464,5 M€. Le bilan 2024 indiquait que l'Etat avait engagé l'intégralité de son enveloppe adossée au CPER, soit 479,5 M€. **15 M€ auraient donc été désengagés en 2025**. Le CESER souhaite avoir des éléments de compréhension sur ce point.

Quant à la Région Pays de la Loire, elle a mobilisé plus de 497 M€ dont 375,1 M€ ont été engagés. Au 31 décembre 2025, l'Etat et La Région ont versé 669,1 M€ des crédits relance adossés au CPER (dont 358,8 M€ Etat et 310,3 M€ Région), soit 80% des crédits engagés, ce que le CESER note positivement.

Néanmoins, comme dans son avis précédent, **le CESER demande d'avoir davantage d'informations et d'exemples de projets accompagnés sur le bilan de ce volet 1, sur la logique d'ensemble** et sur la manière dont les projets répondent concrètement aux défis économiques actuels.

Le CESER, au-delà du simple suivi des taux d'exécution, renouvelle son souhait de voir l'Etat et la Région fournir dans les prochaines années un suivi qualitatif des projets et une évaluation. Ceci permettrait de mieux discerner la vision et la stratégie politique de l'Etat et de la Région pour le territoire, au-delà du saupoudrage de projets des territoires qui n'ont pas forcément de lien entre eux et qui ne répondent pas forcément à une même logique.

Volet 2 : Accompagner les transitions pour transformer durablement notre modèle de développement.

2.1.6 : Economie circulaire :

Le CESER note avec satisfaction que 74% des crédits contractualisés entre l'Etat et la Région ont été engagés sur ce volet, soit 14,8 M€. Il souligne l'importance croissante de l'économie circulaire et encourage la poursuite des actions dans ce domaine.

De nombreux projets « au fil de l'eau » ont ainsi été accompagnés en 2025 dans le cadre de l'appel à projets thématiques entre l'ADEME, la Région et la DREAL. Comme dans son avis sur le bilan 2024, **le CESER continue néanmoins de s'interroger sur la stratégie d'ensemble et sur la mise en cohérence de ces projets qui semblent ne pas avoir de lien entre eux**.

2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation :

Le CESER prend acte des avancées réalisées dans le cadre du volet 2.2 du CPER 2021-2027, tout en soulignant plusieurs points d'attention et recommandations :

Rénovation et modernisation des campus :

Le CESER salue les efforts engagés pour la rénovation énergétique et la modernisation des campus universitaires, avec 68,5% des crédits contractualisés par l'Etat et la Région dans les conventions d'application ESRI pour les projets immobiliers et d'infrastructures numériques qui ont été engagés.

Toutefois, **le taux global des engagements dans ce domaine chute à 47,7% (Annexe 5 du Bilan 2025 du CPER) lorsque sont inclus les engagements des autres partenaires**. Le CESER souhaiterait avoir des éléments de compréhension sur ce point. Au-delà des aspects de programmation, le CESER rappelle que les investissements dans la rénovation et la modernisation des campus sont essentiels pour l'attractivité et la qualité de l'enseignement supérieur régional.

Projets structurants en santé :

Le CESER note avec satisfaction l'avancement des projets majeurs comme la nouvelle faculté de santé de Nantes dont le permis de construire a été accordé en 2025 (71,7% des crédits engagés) et l'Institut de Recherche en Santé de Nantes (IRS 2020), pour lesquels l'État et la Région indiquaient dès le bilan 2024 qu'ils avaient engagé la totalité de leurs participations.

Numérique pour la recherche :

Dans son avis sur le bilan 2024 du CPER, le CESER s'inquiétait du faible taux d'engagement (21,3% au 31/12/2024) sur la ligne "Numérique recherche". Un an plus tard, le CESER constate avec satisfaction une accélération dans les crédits engagés sur cette ligne avec notamment 1,25 M€ engagé de la part de la Région en 2025. **Le taux d'engagement cumulé est donc désormais de 50,4% des crédits, ce qui est plus en phase avec la trajectoire du CPER**. Le CESER encourage la Région et l'Etat à poursuivre les efforts dans ce domaine car, comme il l'a déjà énoncé, cette puissance de calcul pourrait trouver de nouvelles opportunités au vu de l'importance croissante du numérique, et en particulier de l'intelligence artificielle[5].

[5] Cf Etude du CESER « L'IA au bénéfice de l'humain en Pays de la Loire » - Octobre 2025

Évaluation et impact :

La commission rappelle le besoin d'une évaluation plus qualitative des projets financés. Elle recommande la mise en place d'indicateurs d'impact permettant de mesurer les retombées concrètes des investissements sur l'écosystème de recherche et d'innovation régional.

Articulation avec les stratégies régionales :

Le CESER insiste sur la nécessité d'articuler étroitement les investissements du CPER avec les stratégies régionales en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (SRESRI) et de développement économique (SRDEII).

Le CESER s'interroge dès aujourd'hui sur les priorités du prochain CPER concernant les investissements dans l'enseignement supérieur et la recherche.

2.3 – Transition productive :

Sur cet objectif, le CPER 2021-2027 s'articule autour de deux sous-objectifs : d'une part renforcer le volet régionalisé du programme d'investissement d'avenir (PIA 4), devenu Programme France 2030 régionalisé et, d'autre part, soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS).

En préambule, le CESER tient à rappeler que la transition productive doit être accompagnée dans l'ensemble des secteurs et notamment dans l'industrie. A ce sujet, dans son étude « Faire face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire », le CESER avait appelé à réaffirmer l'ambition industrielle des Pays de la Loire dans le cadre d'un schéma régional co-construit avec les acteurs concernés par l'industrie dans la région. Le CESER rappelle que ce CPER et son objectif « Transition productive » doit accompagner cette ambition d'avenir.

Renforcer le volet régionalisé du programme des investissements d'avenir :

En 2025, l'Etat et la Région ont chacun réabondé de 5 M€ l'enveloppe dédiée au programme France 2030 régionalisé, portant ainsi l'enveloppe total à 43,4 M€. Ce sont ainsi 29 projets qui ont été soutenus en 2025 à hauteur de 9,998 M€, soit 4,999 M€ à parité Etat-Région, portant à 103 le nombre total de projets financés depuis 2021. Le CESER se réjouit que l'Etat et la Région aient renforcé ce programme en Pays de la Loire qui vise notamment à renforcer l'industrie, investir dans les technologies innovantes et soutenir la transition écologique[6].

Economie sociale et solidaire :

L'État et la Région soutiennent le secteur de l'ESS à travers :

- Leur contribution au financement de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, afin qu'elle puisse assurer ses missions de promotion, d'accompagnement et de structuration des réseaux de l'accompagnement de l'ESS en région.
- Les financements du dispositif Local d'accompagnement (DLA) qui permet aux structures employeuses de l'ESS, en particulier en Pays de la Loire, de bénéficier d'accompagnements sur mesure pour les aider à consolider ou développer leurs activités, créer ou pérenniser des emplois.

[6] https://www.economie.gouv.fr/actualites/france-2030-un-plan-dinvestissement-pour-la-france#

- La cellule régionale de veille de l'ESS qui a été lancée en 2025 et qui permet de structurer un cadre partagé d'identification et de suivi des situations de fragilité du secteur.

Pour le CESER, la mise en place de la cellule régionale de veille doit permettre davantage de transversalité et de cohérence dans les actions qui sont menées pour accompagner le secteur. A cet effet, la commission 2 du CESER souhaiterait l'auditionner dans le cadre de ses travaux. Il continuera de suivre avec attention le respect de l'ensemble de ces engagements.

Par ailleurs, pour accompagner ce secteur, le CESER rappelle plusieurs priorités déjà formulées :

- Développer les formations en matière de gestion et informer les porteurs de projets sur les financements possibles ;
- Mobiliser les aides au conseil sur la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) ;
- Simplifier les procédures administratives et privilégier la signature de conventions d'objectifs pluriannuelles.

Commission 3 : « Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Energies »

Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics

Dotation « plan de relance » de l'État : 83,2 M€.

Au 31 décembre 2024, 100 % des crédits « relance » État (83,2 M€) et 98,7 % des crédits contractualisés par la Région (23,7 M€) ont été programmés.

Il n'y a pas eu de nouveau crédits programmés sur cette ligne en 2025.

Au vu des enjeux en matière d'économie d'énergie et de lutte contre la précarité énergétique et de maintien de l'habitabilité des logements en hiver comme en été, et comme il l'avait déjà expliqué dans son avis sur le bilan annuel 2024 du CPER, le CESER s'interroge sur le caractère suffisant des crédits alloués pour la rénovation énergétique dans le cadre de ce CPER. Le CESER préconise une réévaluation des crédits sur cette ambition dans le cadre du prochain Contrat. Il souligne que cette ligne n'a pas donné lieu à une inscription de crédits contractualisés de l'État en-dehors des fonds du plan de relance.

Le CESER a émis dans son étude sur la rénovation énergétique des logements votée en octobre 2025 un certain nombre de préconisations pour l'État comme pour la Région, afin de favoriser la rénovation énergétique des logements. Il souhaite ainsi que la Région soutienne les territoires pour que l'ensemble des Ligériens puissent avoir accès à un espace conseil France Rénov à proximité de leur lieu de vie.

La prochaine programmation du CPER devra continuer à soutenir la rénovation énergétique des logements, dans une optique de gain énergétique, d'amélioration du confort thermique en hiver comme en été, pour assurer l'habitabilité, tout en soutenant la maîtrise d'usage pour limiter les effets rebonds à l'issue des rénovations.

Soutien aux énergies renouvelables

Dotation CPER : 22 M€ de l'État via l'ADEME, 20 M€ de la Région. Dotation « plan de relance » Région : 15,9 M€

Crédits programmés au 31/12/2025 : État : 72 % ; Région 40 %

Le CESER souligne le retard de programmation des crédits Région sur cette ligne, à deux ans de l'échéance du CPER. Le soutien aux énergies renouvelables dans leur pluralité est indispensable pour répondre à l'objectif de « région à énergie positive en 2050 », que la Région s'est fixée dans le SRADDET, et pour répondre à l'enjeu d'atténuation du changement climatique.

L'électrification des usages est un axe essentiel de la décarbonation des activités, à condition de s'accompagner d'une sobriété de la consommation et d'une adaptation de certains usages pour favoriser une consommation concomitante à la production. A ce sujet, le CESER note que 5 territoires ligériens figurent parmi les 109 territoires pilotes d'électrification retenus au niveau national.

Par ailleurs, le biogaz ne doit pas être exclu de la transition énergétique. C'est pourquoi le CESER appuie le soutien aux projets de méthanisation de taille limitée et s'appuyant sur les ressources des territoires.

Le CESER soulignait en mars 2025 dans son avis sur la COP régionale son soutien aux projets citoyens d'énergie renouvelable. Ces derniers, en permettant des retombées économiques sur le territoire et en favorisant l'appropriation des enjeux par les Ligériens, contribuent à l'acceptabilité des infrastructures, notamment des éoliennes terrestres. Ces projets d'énergies renouvelables sont toutefois complémentaires de ceux d'autres acteurs économiques, qui doivent se faire en lien avec les territoires concernés pour rester acceptables par les populations.

Le CESER considère que la prochaine programmation du CPER devra donc continuer à soutenir le développement des énergies renouvelables sur le territoire, notamment via la modernisation des installations existantes, de manière complémentaire aux projets structurants concernant notamment l'éolien en mer.

La future programmation du CPER devra notamment continuer à soutenir le projet Eole, dont la réalisation est nécessaire à la fois pour contribuer à la transition énergétique et à l'activité du GPM Nantes Saint-Nazaire.

Transition numérique - Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire

Dotation CPER : Région 3 M€. Plan de relance État : 3,5 M€.

100 % des crédits Région ont été programmés.

Depuis 2015, la Région et l'État mettent en œuvre la stratégie de soutien aux Départements dans leurs projets de développement du Haut et du Très Haut Débit (THD) visant à couvrir 100 % de leur territoire. Ces démarches sont accompagnées dans le cadre du CPER 2021-2027 afin d'atteindre l'objectif de 100 % de locaux pouvant être raccordés dans la zone d'initiative publique. Fin 2025, 98,3 % des locaux étaient raccordables dans la région pour ce qui concerne cette zone. Sur l'ensemble du territoire, y compris les locaux en zone d'initiative privée (correspondant aux zones urbaines), 97,5 % étaient raccordables à la fibre optique en Pays de la Loire.

Par ailleurs, les crédits de cette ligne contribuent à la mise en place d'une maquette 3D du territoire régional (jumeau numérique), contribuant à la gestion des risques côtiers. Le CESER salue cette

initiative qui paraît indispensable alors que le changement climatique accroit les risques de submersion marine.

La prochaine programmation devra tenir compte de l'évolution des besoins et usages du numérique, alors que le très haut débit apparaît désormais indispensable sur tout le territoire régional.

Au-delà de la question du débit pour les habitants et les entreprises, des enjeux apparaissent désormais comme majeurs et devront être pris en compte dans la prochaine programmation, en particulier les impacts environnementaux, la consommation d'eau, la cybersécurité, la maîtrise des données et la fracture numérique. Le CESER rappelle à ce propos son étude de 2021 sur l'illectronisme.

Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain

Dotations CPER : État 359 M€ dont 53 M€ au titre de la programmation 2015-2020 prolongée à 2022, Région 244 M€ dont 9 M€ au titre de la programmation 2015-2020 prolongée à 2022.

Finaliser les opérations du CPER 2015-2022 (montants engagés 2021-2022)

100 % des crédits État et Région ont été programmés.

Priorités de la contractualisation 2023-2027

42 % des crédits État et 23 % des crédits Région ont été programmés.

Le CESER rappelle que le volet mobilité du CPER a fait l'objet d'un avenant spécifique présenté en juin 2024. Par ailleurs, les infrastructures de mobilités constituent des opérations lourdes, qui peuvent nécessiter des concertations préalables pour favoriser leur acceptabilité et assurer leur financement. Cela peut expliquer des taux de programmation plus faibles concernant les mobilités que ceux sur d'autres lignes du CPER. Cependant, le CESER appelle au respect du calendrier prévu par le CPER, à savoir une réalisation des projets contractualisés dans le temps de vie du CPER 2021-2027. Il espère ne pas avoir à déplorer un décalage identique à celui de la programmation précédente.

Le CESER prend acte de l'abandon pour cause de non-opportunité à court et moyen terme, des déviations de Blain et de La Grigonnais sur la RN 171. Il souligne l'importance de travaux d'aménagements sur la route actuelle pour limiter les conséquences du trafic sur la qualité de vie des riverains.

Il rappelle son soutien à la mise en 2 x 3 voies de la section Sautron Le Temple sur la RN 165 et comprend que la faible programmation des crédits inscrits (1,3 %) est due à la nécessité d'études préalables.

Il salue la poursuite des études destinées à favoriser la fluidité du périphérique nantais. Alors qu'aucune alternative pour la traversée de la Loire n'est envisagée par les pouvoirs publics entre Saint-Nazaire et la métropole nantaise, les aménagements contribuant à faciliter la circulation sur le périphérique apparaissent indispensables.

Le CESER salue la poursuite des études concernant l'axe ferroviaire Nantes – Angers - Sablé - Le Mans, préparant notamment la mise aux normes ERTMS et la sécurisation du tunnel de Chantenay. Ces travaux sont indispensables pour assurer la fiabilité du service ferroviaire.

Il suivra avec attention les conclusions des études concernant l'axe Nantes – Redon - Rennes, qui détermineront la pertinence d'une nouvelle voie entre Rennes et Redon. Dans tous les cas, il souhaite la réalisation rapide d'aménagements contribuant à accélérer les trajets entre Nantes et Rennes, afin de renforcer l'attractivité du train.

Il salue également les opérations prévues pour la maintenance des dessertes fines du territoire et rappelle son attachement à la pérennité de la ligne ferroviaire La Roche - Thouars. Si des travaux de sauvegarde à court terme de la ligne ont été réalisées, son maintien à moyen terme nécessitera que les opérations lourdes envisagées soient réalisées. Le CESER s'interroge sur l'absence fin 2025 de programmation des crédits inscrits sur ce projet. Il rappelle que certaines portions sont désormais ralenties fortement pour cause de vétusté de la voie.

Enfin, le CESER rappelle son attachement à voir remise en service la seconde voie sur la ligne La Roche - La Rochelle, permettant la fiabilité et l'augmentation de fréquence sur cette ligne reliant les métropoles de Nantes et Bordeaux, et empruntée par le TER entre Nantes et La Rochelle. Il s'était félicité de l'inscription de ce projet dans le volet mobilité du CPER 2021-2027 et s'interroge sur l'absence fin 2025 de programmation des crédits inscrits sur ce projet.

Il regrette également l'absence de lancement des travaux permettant la mise en service 24h/24 de la télécommande du poste du Priory, permettant la jonction du réseau ferré national avec celui du Port de Nantes Saint-Nazaire.

Concernant le soutien au GPM Nantes Saint-Nazaire au 31 décembre 2025, les crédits liés à la « régénération et up-grade »[7] des postes rouliers de Montoir et à la modernisation de la forme écluse Joubert étaient programmés en totalité par l'État et la Région. Les crédits relatifs aux autres projets étaient peu ou pas programmés. En moyenne, sur les autres projets portuaires, le taux de programmation était de 13 % pour l'État et de 9 % pour la Région, ce qui appelle à la vigilance pour la mise en œuvre d'ici à la fin 2027 des projets inscrits au CPER.

La prochaine programmation devra en matière de mobilité, permettre de soutenir la réalisation effective des projets, au-delà des études préalables nécessaires, si ces projets sont jugés in fine pertinents. C'est vrai sur l'ensemble des projets, ferroviaires ou routiers notamment.

Le maintien de la ligne La Roche - Thouars, la mise en place effective des SERM, notamment autour de la métropole nantaise, la fiabilité des lignes fines du territoire, et l'amélioration de la performance de l'axe Saint-Nazaire – Sablé sont pour le CESER essentielles.

Les projets soutenus devront prendre en compte le changement climatique, à la fois en matière d'atténuation (via l'encouragement au transfert modal et à la décarbonation des transports) et en matière d'adaptation, pour assurer la résilience des transports, notamment ferroviaires, face aux événements climatiques majeurs. Des investissements favorisant le recours au fret ferroviaire, notamment des plateformes multimodales, sont également nécessaires.

Certains projets pourraient être ajoutés à l'occasion de la prochaine programmation du CPER, à l'image de la rénovation du Pont de Saint-Nazaire, permettant la desserte des sites portuaires depuis le Sud Loire pour les salariés et les transporteurs routiers.

[7] Amélioration

Le CESER souligne l'importance de réaliser d'autres projets toujours à l'étude : virgule de Savenay, électrification de la VFCEA entre Nevers et Chagny notamment.

Commission 4 : « Aménagement du territoire – Cadre de vie – Environnement »

Volet thématique 2 : Accompagner les transitions pour transformer durablement notre modèle de développement

2.1 – Transition écologique

2.1.1 – Gestion des ressources en eau

Volet 1 – Avis sur le taux d'exécution du CPER

Le CPER est décliné sur la base de sept priorités, dont la transition écologique, avec un effort porté sur l'eau, « priorité régionale ». Pour le volet Gestion des ressources en eau, les priorités portent particulièrement sur :

- La protection des ressources en eau potable,
- La reconquête des milieux aquatiques,
- L'animation territoriale autour de ces politiques.

Avec la mise en place du 12ème Programme (2025-2030), les politiques de l'eau sont essentiellement portées dans le cadre des Accords de Territoire pour l'Eau (remplaçant les Contrats Territoriaux pour l'Eau). En 2025, neuf Accords ont été signés et quatre territoires ont eu une enveloppe complémentaire de la part de la Région. Au total, 23 Contrats ou Accords sont opérationnels fin 2025.

130 M€ sont contractualisés entre l'État (70 M€ - Agence de l'Eau Loire Bretagne-AELB) et la Région (60 M€) pour ce volet. Au 31 décembre 2025, 55,4 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été engagés (72 M€). *En complément des crédits contractualisés entre l'État et la Région, 7,14 M€ ont été versés par l'État (AELB) pour solder les dossiers financés dans le cadre du Plan de relance pour aider les collectivités.*

De son côté, en 2025, l'Agence de l'Eau a engagé 10,12 M€ de subventions sur 146 nouveaux dossiers. La Région a engagé 6,5 M€.

La proportion de crédits programmés par rapport aux crédits inscrits est globalement de 67 %, mais se répartit inégalement entre l'Etat (73 %) et la Région (60 %). **Sachant que l'État a fait un effort supplémentaire en 2025 sur le sujet Eau, le chiffre de 60 % programmé pour la Région est manifestement trop faible au regard du nombre d'années qu'il recouvre** (cinq) alors qu'il ne reste plus que deux années jusqu'à fin 2027 (à titre d'exemple, d'autres actions du 2.1. sont plus avancées). D'autant que la différence entre la proportion de crédits engagés respectivement par l'Etat (72%) et par la Région (36%) est notable et mériterait une explication. A souligner que ces observations avaient déjà été faites dans l'avis donné en octobre 2025 par le CESER sur le bilan d'étape du CPER.

Volet 2 - Avis sur les enjeux et les chantiers prioritaires

Les exemples d'actions menées en 2025 montrent qu'**une priorité a été mise sur celles visant à restaurer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, ce qui est positif étant donné la dégradation de ces milieux** depuis des décennies et la nécessité absolue de les restaurer ; en quelque sorte, cette priorité peut être considérée comme celle dont découlent les autres. Par ailleurs, l'inclusion d'actions d'amélioration de la qualité de la ressource sur treize nouveaux captages, l'accompagnement du monde agricole dans la réduction des pressions liées aux pollutions diffuses, méritent d'être soulignés.

Cependant, comme nous l'avions déjà évoqué dans le précédent avis donné en 2025**, il nous semble indispensable d'avoir des précisions sur la répartition des efforts entre les trois priorités données pour la Gestion de la Ressource en Eau pour l'année 2025**, mais aussi pour l'ensemble des années écoulées, soit 2021 à 2025. En effet, le présent bilan ne donne pas d'indication nous permettant de savoir comment les actions relatives aux trois priorités ont avancé depuis 2021, et si elles sont à la hauteur des ambitions et des enjeux, en particulier sur la question de la protection des ressources en eau potable, qui ne peut se limiter aux aires d'alimentation de captages.

Alors que de nouveaux dossiers et projets ont été menés en 2025, on constate un bilan intermédiaire présentant moins d'éléments qu'en 2024, ce qui interroge.

Étant donné les urgences de plus en plus prégnantes au fil des années sur les enjeux de quantité et de qualité d'eau et notamment au regard de l'année climatique 2026, deux questions devraient être explicitement traitées et méritent d'être intégrées dans le prochain CPER : d'une part la gestion de la ressource en eau par l'approche sobriété, d'autre part la reconquête de la qualité de l'eau.

Sobriété et gestion de la ressource en eau : pour s'adapter au changement climatique et à ses effets, une communication ciblée vers les différentes catégories d'utilisateurs d'eau (monde agricole, industriels, et citoyens) doit être portée par des efforts d'animation, de formation et d'éducation plus importants, et mettant en avant les bénéfices pour la société dans son ensemble. La mise en avant de l'importance des études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) et une explicitation pédagogique de leurs conclusions sur les volumes prélevables en fait partie. Une recherche d'écoute de dialogue entre acteurs sera nécessaire pour aborder la gestion de la ressource et notamment la question du stockage hivernal de l'eau.

Reconquête de la qualité de l'eau : le mauvais état des masses d'eau, au regard de la Directive européenne Cadre sur l'Eau, ne peut plus être minimisé, particulièrement sur les questions de qualités physico-chimique des eaux de surfaces et souterraines. Les causes en sont connues, il est donc nécessaire de s'attaquer sérieusement à celles-ci. D'autant que l'État des lieux 2025 du Bassin Loire Bretagne montre que les améliorations attendues ne sont pas au rendez-vous en Pays de la Loire. « Réduire les transferts de pollutions diffuses, en particulier sur les aires d'alimentation de captages en eau potable », comme écrit dans le bilan, ne suffit pas : des actions sur l'origine de ces pollutions sont nécessaires, afin que toutes les masses d'eau en bénéficient, qu'elles soient de surface ou souterraines. Les actions doivent avoir pour objectifs une limitation importante de ces pollutions, qu'elles soient d'origine agricole (nitrates, phosphates, pesticides, par exemple), ou d'origine industrielle, domestique ou des collectivités (macro- et micropolluants).

Chantiers prioritaires proposés pour le prochain CPER

Le CESER propose de retenir deux chantiers prioritaires autour du sujet de la Ressource en Eau reposant sur des actions diverses :

Sobriété et gestion de la ressource en eau :

• une communication ciblée vers les différentes catégories d'utilisateurs d'eau portée par des efforts d'animation, de formation et d'éducation plus importants,

• la mise en avant de l'importance des études HMUC,

• la mise en place au niveau des bassins versants, via les CLE, d'une écoute et d'un dialogue entre les acteurs et les usagers sur la ressource et les priorités de partage et de gestion.

Reconquête de la qualité de l'eau :

• réduire les transferts de pollutions diffuses, en particulier sur les aires d'alimentation de captages en eau potable »,

• des actions sur l'origine de ces pollutions sont nécessaires.

2.1.2 – Prévention des risques naturels

Volet 1 – Avis sur le taux d'exécution du CPER

Au 31 décembre 2025, le volet consacré à la prévention des risques naturels présente un niveau d'engagement financier apparemment satisfaisant : 3,7 M€ ont été engagés par l'État, soit 100 % de son enveloppe contractualisée, et 5,8 M€ par la Région, soit 83 % de son enveloppe.

Le CESER considère néanmoins que cette lecture strictement financière doit être fortement nuancée.

En premier lieu, l'intégralité de l'enveloppe de l'État avait été consommée dès 2023 au bénéfice de la seule opération du PAPI de Noirmoutier. Le taux de 100 % ne signifie donc pas que l'ensemble des besoins régionaux en matière de prévention des risques naturels a été couvert. Il traduit plutôt une concentration des crédits sur une opération majeure, certes nécessaire, mais qui laisse peu ou pas de capacité financière pour répondre aux autres risques et territoires durant la suite du CPER.

En second lieu, le taux d'engagement régional, bien qu'élevé, ne permet pas à lui seul d'apprécier l'efficacité des politiques mises en œuvre.

Le CESER estime donc que l'exécution de ce volet est **financièrement avancée, mais stratégiquement incomplète et territorialement trop concentrée.**

Les objectifs initiaux du CPER étaient principalement centrés sur les inondations et la protection de certains territoires littoraux. Ces priorités demeurent indispensables, mais elles ne couvrent plus suffisamment l'ensemble des vulnérabilités auxquelles les Pays de la Loire doivent aujourd'hui faire face : submersions marines, recul du trait de côte, ruissellements, sécheresses, retrait-gonflement des argiles, feux de végétation, vagues de chaleur, tensions sur la ressource en eau et risques de défaillance des réseaux essentiels.

L'enveloppe actuelle ne paraît donc ni suffisamment dimensionnée, ni suffisamment diversifiée, ni suffisamment adaptable pour accompagner l'évolution des risques jusqu'à la fin du CPER. Le CESER porte une appréciation **positive mais également très réservée** sur le taux d'exécution du volet « prévention des risques naturels ».

Positive, parce que les financements contractualisés ont connu un niveau d'engagement élevé et ont permis la réalisation ou la poursuite d'opérations structurantes. Très réservée, car la consommation rapide et concentrée des crédits ne garantit ni une couverture équilibrée des territoires, ni une prise en compte de l'ensemble des risques, ni une adaptation des investissements à l'évolution climatique désormais prévisible.

Le prochain bilan devrait ainsi compléter les indicateurs financiers par des indicateurs de résultats, de vulnérabilité évitée et de justice territoriale.

Volet 2 – Avis sur les enjeux et les chantiers prioritaires

Une hiérarchisation des enjeux qui doit évoluer

Les enjeux identifiés dans l'avis d'octobre 2025 demeurent pleinement valables. Leur niveau de priorité doit cependant être renforcé.

Depuis cet avis, l'adaptation au changement climatique a changé de statut. Il ne s'agit plus seulement de savoir comment réparer après une catastrophe ou protéger ponctuellement les zones déjà identifiées. Il faut désormais organiser la transformation progressive de l'ensemble du territoire régional.

Le CESER considère que **la prévention et l'adaptation** doivent être placées parmi les toutes premières priorités du prochain CPER, au même niveau que le développement économique, les mobilités, l'emploi, la santé et l'aménagement du territoire.

Chantiers prioritaires proposés pour le prochain CPER

Le CESER propose de retenir huit chantiers prioritaires autour du sujet de la prévention des risques naturels :

- **Cartographier les vulnérabilités régionales**, en intégrant les populations, les logements, les entreprises, les infrastructures et les services essentiels,
- **Accélérer et actualiser les PPRN et les documents de planification**, en les mettant en cohérence avec la trajectoire climatique de référence,
- **Protéger les infrastructures et garantir la continuité des services essentiels**, notamment l'eau, l'énergie, les télécommunications, la santé et les transports,
- **Déployer un programme régional de résilience des entreprises**, avec une priorité donnée aux TPE-PME, à l'artisanat, au commerce, à l'agriculture et au tourisme,
- **Renforcer la culture du risque, l'alerte et la préparation de crise**, en associant les habitants et les acteurs économiques,
- **Accompagner les territoires littoraux dans leur recomposition**, sans limiter la réponse au seul renforcement des ouvrages de protection,
- **Créer une programmation financière pluriannuelle de l'adaptation**, assortie d'indicateurs de résultats et d'un mécanisme de solidarité territoriale,
- **Conditionner l'ensemble des investissements du CPER à leur compatibilité avec le climat futur**, afin d'éviter de financer de nouvelles vulnérabilités.

2.1.3 – Protection de la biodiversité

Volet 1 – Avis sur le taux d'exécution du CPER

Globalement sur la Protection de la Biodiversité, il est indiqué dans le bilan 2025 du CPER que, sur les 28,4 M€ contractualisés entre l'État (7,4 M€) et la Région (21 M€), 98,2 % des crédits ont été engagés (27,9 M€).

Le CESER relève donc qu'il ne reste sur les crédits contractualisés que 500 000 € pour les deux années du CPER en cours alors même que **les enjeux en termes de biodiversité restent très importants voire se sont intensifiés**. À titre d'exemple, en 2026, sur les 209 espèces d'oiseaux nicheurs dans les Pays de la Loire, 37 % font l'objet d'un statut de menace (en danger critique / en danger / vulnérable) et seulement moins de 50 % sont classées en préoccupation mineure. Lors de la précédente évaluation en 2014, ces valeurs étaient respectivement de 31 % et de 55 %. De plus, la faible part des financements consacrés au sujet dans le CPER interpelle et amène à interroger les chantiers prioritaires du prochain CPER.

Dans le cadre de la nouvelle SRB, votée en 2024, et qui se poursuit jusqu'en 2030 il est donc légitime de se questionner sur les moyens qui seront alloués aux actions qu'elle prévoit.

Volet 2 – Avis sur les enjeux et les chantiers prioritaires

Les changements climatiques se traduisent par des phénomènes climatiques extrêmes, de plus en plus fréquents et de plus en plus violents (canicules, sécheresse, tempêtes, inondations, ...). La cause est d'origine humaine, provoquée par l'accroissement constant des émissions de dioxyde de carbone (CO2) dans l'atmosphère. La nature est à la fois victime de ces changements majeurs, mais elle est aussi une solution pour lutter contre ce dérèglement (les solutions fondées sur la nature).

Ainsi, les plantes et les animaux sauvages de nos régions ne sont pour la plupart pas adaptés pour résister plusieurs jours à 40°C ou davantage. Les oiseaux, les mammifères, les amphibiens sont adaptés à des climats tempérés ou continentaux, pas désertiques ou sahariens. Les principaux effets sur les végétaux ont été particulièrement palpables cet été.

Le changement climatique a des impacts directs sur la répartition des espèces, la phénologie, la reproduction et la migration ou encore les changements de morphologie. Un exemple de bouleversement assez explicite : sur la dernière décennie, les oiseaux migrateurs arrivent en moyenne 6 jours plus tôt sur notre territoire, et certains sédentaires, comme la Mésange charbonnière, ont avancé le début de leur cycle de nidification de près d'un mois.

Dans le cadre du CPER, comme dans toute politique publique, **il faut cesser de considérer les protections environnementales comme des obstacles, mais les considérer plutôt comme des investissements pour notre sécurité collective**. Affaiblir les zones humides, les haies, les sols vivants ou les continuités écologiques revient à réduire les capacités naturelles de nos territoires à stocker l'eau, à rafraîchir les paysages et à amortir les chocs climatiques. Face à l'urgence climatique, il est indispensable de cesser d'affaiblir la nature, mais au contraire de faire de sa préservation et de sa restauration, une priorité stratégique pour l'ensemble des politiques publiques, notamment au travers des « Solutions fondées sur la nature ».

De plus le CESER réitère ses remarques déjà formulées en 2025 sur le bilan CPER de 2024 concernant la mobilisation des citoyens dans les actions de préservation et protection de la biodiversité.

Or dans le bilan intermédiaire du CPER qui nous est présenté, on note que **beaucoup des financements sont allés sur des actions autour de la connaissance mais aussi sur les espaces protégés** et autres dispositifs liés à une biodiversité particulière (PNR, RNN, RNR, Natura 2000 …).

A contrario, **les actions de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation citoyenne font figure de parent pauvre de ce volet Biodiversité.** Le CESER, même s'il salue les engagements en faveur des PNR notamment le parc naturel régional Loire Anjou Touraine cité dans le bilan, regrette que ce volet indispensable à une réelle protection de la Biodiversité ne soit pas plus pris en compte dans les crédits engagés dans le cadre du CPER.

Enfin, en accord avec les axes de la nouvelle SRB 2024-2030, **le CESER tient à souligner l'importance d'intégrer des actions de préservation et de protection de la Biodiversité ordinaire dans les prochains chantiers prioritaires du CPER.** Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique il est évident que la seule préservation des espaces naturels particuliers ou des espèces exceptionnelles ne permettra pas les actions d'adaptation nécessaires aujourd'hui, comme rafraîchir les zones urbaines en période de canicule.

Chantiers prioritaires proposés pour le prochain CPER

Le CESER propose de retenir trois chantiers prioritaires autour de la Protection de la Biodiversité :

- Faire de la biodiversité une partie de la solution : développer les solutions fondées sur la nature,
- Intégrer la Biodiversité, y compris « ordinaire », dans tout projet d'aménagement grâce à un accompagnement ad hoc, dans le cadre par exemple d'un Contrat Nature ou d'un programme TEN (Territoires engagés pour la Nature),
- Se concentrer sur la mise en œuvre de projets locaux, accompagnés par les acteurs connaissant bien le territoire, et mobilisant les populations.

2.1.6 – Économie circulaire

Volet 1 – Avis sur le taux d'exécution du CPER

Au global 20 M€ ont été contractualisés pour la période 2021/2027 : 12 M€ Etat (ADEME) et 8 M€ Région Pays de la Loire.

Au 31 décembre 2025, 74 % des 20 M€ du contrat ont été engagés.

Pour l'économie circulaire, on peut relever **en 2025 une absence quasi-totale de projets financés dans le cadre du CPER.**

Volet 2 – Avis sur les enjeux et les chantiers prioritaires

Des difficultés à contourner pour des propositions concrètes et pertinentes.

Tout d'abord, les évolutions des filières REP, ainsi que les évolutions européennes et internationales auront un impact fort sur les entreprises de notre région.

- Au niveau national, des réactions en chaîne de trois filières pour demander des pauses face aux difficultés financières et d'atteinte aux objectifs de recyclage et de valorisations fixés par la loi AGEC des éco organismes : la REP emballages, la REP textiles et la REP des produits et matériaux de construction. En Pays de la Loire, la REP Bâtiment (PMCB) se met

progressivement en place, selon la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), en date du 6 mai 2026, du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) : un service qui ne cesse de se déployer et des entreprises qui le consomment de plus en plus.

- De même, la nouvelle loi européenne 2026 sur l'économie circulaire dans laquelle la circularité devient un axe prioritaire de la stratégie industrielle européenne. Le projet de loi afin de remédier à la lenteur de la transition européenne vers la circularité, est en consultation jusqu'en novembre 2026.
- Enfin, l'échec du groupe de travail sur le traité international concernant la diminution de la pollution des plastiques qui induisait la révision de la question de l'utilisation du plastique. Une étude sur la filière plastique en Pays de la Loire a été intégrée dans le plan d'actions de l'Observatoire TEO 2023/2025. Des données ont été obtenues. Le CESER s'interroge sur la suite.

Le CESER note un manque d'informations sur ce qui a été réalisé. Le bilan du plan d'actions 2018/2025 est toujours en cours.

Sur le sujet de l'application « ReUse », le CESER manque également d'informations pour rendre un avis éclairé sur le sujet.

Cependant, selon les propres termes de la Région :

- En 2024, ***28 projets ont été accompagnés*** *« au fil de l'eau » sur des thématiques récurrentes à l'ADEME et des projets thématiques dans le cadre de l'AAP économie circulaire 2024.*
- En 2025, sur les 23 projets engagés au titre de l'Economie Circulaire, 6 couvrent l'ensemble de la région.
 - Renouvellement des programmes d'économie circulaire du secteur culturel ainsi que de TEO,
 - Mise en place d'une étude prospective stratégique et établissement d'un schéma directeur des déchets 2025/2032, qui devrait être intégré dans le SRADDET,
 - Étude de faisabilité pour la réimplantation de légumineuses dans le Grand Ouest,
 - Cohésion sociale : une caisse commune de l'alimentation,
 - Développement de l'économie de seconde main,
 - Réutilisation et valorisation des rebus de production.

Pour sa part le CESER relève trois constats majeurs sur le sujet de l'économie circulaire :

- **L'absence, à ce jour, de schéma directeur et de planification** ayant pour incidence une dispersion des actions et de leurs financements.
- **Des freins à la massification des actions reproductibles**. Des données et des bilans existent au niveau de TEO. Le CESER s'interroge sur le fait que la plupart des actions réussies ne soient pas reconduites et étendues sur l'ensemble du territoire ligérien.
- La dimension Grand Public avec les EPCI est totalement occultée. **L'animation par la Région (chef de fil) des Plans Locaux de Prévention des Déchets et Assimilés (PLPDA) semble totalement occultée.**

Suite à ces différents constats, le CESER propose donc d'intégrer dans le prochain CPER de nouveaux chantiers prioritaires.

Chantiers prioritaires proposés pour le prochain CPER

Le CESER propose de retenir deux chantiers prioritaires autour de l'Économie Circulaire reposant sur plusieurs actions :

Axer sur le Réemploi et la réutilisation en Pays de la Loire avec différentes actions :

- Le détournement des apports en déchetteries publiques,
- Le renforcement et l'extension de la formation professionnelle sur l'économie circulaire (textile, bâtiment...) et l'éco conception des produits,
- L'adaptation des métiers de production pour favoriser le réemploi et la réutilisation,
- Développer un plan précis de « boostage » de la production et de réutilisation de matières premières secondaires (valorisation matière) avec par exemple la mise en place d'opérations expérimentales (filière des déchets de bois, ...).

Maintenir le soutien des pouvoirs publics aux acteurs de l'économie circulaire en veillant à :

- Organiser une opération de communication conséquente avec les acteurs publics et privés afin de faire connaître et déployer les programmes déjà réalisés,
- Pour tout projet, affecter des financements précis, identifiés et mettre en place des indicateurs d'évaluation des impacts avec la justification des crédits utilisés,
- Renforcer la collaboration, voire le parrainage, pour amplifier et diffuser les pratiques inspirantes,
- Faire un bilan des actions réalisables, à partir de l'exploitation des données de l'Observatoire TEO.

Volet thématique 4 : Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires

4.1 – Cohésion territoriale

Volet 1 – Avis sur le taux d'exécution du CPER

Au 31 décembre 2025, **59,5 % des crédits** inscrits au contrat sur le volet Cohésion territoriale (crédits contractualisés) **ont été engagés** par l'État (86%) et la Région (38%), correspondant à un montant d'un peu plus de 230 M€.

Concernant le soutien aux territoires ruraux et périurbain, le CESER note le soutien en 2025 de 152 projets pour 32 M€ dans le cadre des projets des Contrats Pays de la Loire 2026. Ces contrats permettent aux EPCI et aux communes de lancer des projets structurants pour les territoires. Sur ce champ, l'engagement de l'Etat porte pour l'essentiel sur la revitalisation des territoires à travers les programmes Petites Villes de Demain (PVD), Action Cœur de Ville (ACV), France Services et les projets inscrits dans le cadre d'un Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE).

Concernant les Quartiers Politique de la Ville (QPV), la Région a soutenu 10 projets pour 1,8 M€ dans le cadre des contrats Cœur de ville. Du côté de l'Etat, 7,72 M€ ont été engagés par l'État en 2025 dont 7,47 M€ de subventions ANRU et 250,4 k€ de prêts bonifiés d'Action Logement. Au 31 décembre 2025, la totalité de l'enveloppe contractualisée a été engagée.

Concernant le soutien à ResOvilles, l'État a inscrit 108 k€/an au CPER. Ce montant modeste contribue au pôle cohésion sociale, urbain, transition et développement écologique, data et quartiers.

À ces missions socles se sont ajoutés en 2025 :

- Le lancement d'une étude sur le non-recours aux soins en QPV qui sera rendue publique en fin d'année 2026 (14,4 k€) ;
- L'organisation à Angers d'une journée intitulée « Tranquillité publique et quartiers populaires : comprendre, agir, coopérer » et consacrée à l'impact des trafics de drogue dans ces quartiers (4,2 k€) ;
- L'évaluation de l'axe éducation du contrat de ville de Le Mans Métropole, englobant l'analyse des actions engagées dans le cadre du programme de réussite éducative et de la cité éducative mancelle (30 k€).

Volet 2 – Avis sur les enjeux et les chantiers prioritaires

Le CESER souligne la nécessité **d'accélérer la mise en œuvre des actions au regard du niveau d'engagement des crédits puisque le CPER se termine fin 2027**. L'accélération est d'ailleurs engagée via le lancement des contrats Pays de la Loire 2026. Ces contrats se construisent à partir des Pactes stratégiques Région-Territoires qui ont tous été signés. **Ils sont ambitieux et constituent un état des lieux intéressant des besoins et des aspirations des territoires**. Le CESER sera attentif à leur déclinaison en actions concrètes et directement au service des populations. Cependant, sans évaluation, l'impact de la politique contractuelle régionale sur les défis auxquels le CPER entend apporter des réponses, n'est pas mesurable.

Résorption de friches

L'État mobilise 2,5 M€ sur la durée du CPER 2021-2027, pour accompagner les projets de résorption de friches s'inscrivant dans le cadre de projets de renouvellement urbain intégrés dans un contrat de projet partenarial d'aménagement. L'enveloppe État contractualisée de 2,5 M€ n'est pas encore mobilisée. La Région n'a pas investi ce champ dans le cadre du CPER.

Chantiers prioritaires proposés pour le prochain CPER

Le CESER propose de retenir trois chantiers prioritaires dans le cadre de la cohésion territoriale :

• **Renforcer la cohérence** entre les actions engagées par l'Etat et la Région dans le soutien aux territoires,

• **Promouvoir les approches interterritoriales** dans les contrats,

• **Identifier précisément le lien entre les Contrats territoriaux et les priorités du CPER**, comme la transition écologique et énergétique, dans le cadre des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Conclusion de l'avis de la C4 :

Au vu de la dégradation de notre environnement (ressource en eau, biodiversité) et de la vulnérabilité de nos territoires face aux changements climatiques (accroissement des risques naturels), le CESER appelle l'État et la Région à faire du prochain CPER **un véritable contrat de résilience des Pays de la Loire, fondé sur l'anticipation, la solidarité, la territorialisation des réponses et une obligation de moyens et de résultats**. Cette nouvelle approche nécessitera **de construire collectivement des décisions politiques systémiques et créatives.**

Commission 5 : « Education – Formations – Métiers de demain »

Volet thématique 2 – Accompagner les transitions pour transformer durablement notre modèle de développement

2.2 Enseignement supérieur, recherche et innovation

Pour améliorer les conditions d'étude dans l'enseignement supérieur, le CPER 2021-2027 accompagne le déploiement de programmes immobiliers, la rénovation thermique des bâtiments et leur modernisation, et la transformation numérique.

Au 31 décembre 2025, pour l'ensemble du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation » (ESRI), 77 % des crédits inscrits au contrat par l'État et la Région ont été engagés (213,2 M€).

Sur l'enseignement supérieur et les crédits contractualisés, le CESER partage la nécessité de **rénovation, notamment énergétique, des bâtiments universitaires**. Il s'agit d'un enjeu majeur au regard des changements climatiques actuels, à la fois en termes d'empreinte carbone et d'adaptation aux hausses de températures. Au regard des épisodes récurrents de fortes chaleurs, le CESER préconise que cet enjeu soit spécifiquement pris en compte dans le prochain CPER.

L'année 2025 a vu la réception de plusieurs chantiers : rénovation énergétique de l'UFR Santé de l'Université d'Angers, plusieurs nouveaux bâtiments d'Oniris, études de conception de la nouvelle Faculté de santé de Nantes (campus hospitalo-universitaire).

Les **travaux du nouveau restaurant universitaire au Mans associé à la Maison de l'étudiant**, dont le besoin se fait pressant, débuteront en janvier 2027 (19,5 % des crédits engagés au 31 décembre 2025.

Il est positif de constater l'ampleur des crédits déjà engagés, et que la totalité le soit très prochainement. **Cependant, la mise en œuvre concrète des réalisations, pour des besoins déjà posés en 2021, apparaît très lente face à l'urgence de la situation**.

Dans le prochain CPER, une attention devra être portée à la mise en cohérence des différentes stratégies entre elles, notamment entre le CPER et la Stratégie régionale enseignement supérieur, recherche et innovation.

2.4.2 Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance

378 M€ sont inscrits au CPER pour la transition numérique, 144 par l'État et 234 par la Région. Au 31 décembre 2025, l'Etat a engagé 100 % de ses crédits, la Région 96,7 %.

Outre le déploiement du haut et très haut débit, le CPER contribue à la transformation numérique en matière de formation en accompagnant la dématérialisation des supports et interventions

pédagogiques. 128,1 M€ sont inscrits au CPER dont 8,1 M€ de crédits relance État et 120 M€ de crédits valorisés Région.

La Région remet chaque année, depuis la rentrée 2021, **un ordinateur aux élèves de secondes et 1re année de CAP** dans les établissements relevant de sa compétence. Au moment du bilan 2025, cinq rentrées avec distribution d'ordinateurs ont eu lieu. Ce plan de déploiement a été soutenu pour les deux premières années par l'Europe via le fonds REACT-UE. Sachant qu'il ne l'est plus aujourd'hui, et que les crédits inscrits pour cette action dans le CPER sont entièrement consommés, le CE-SER constate que le renouvellement de l'opération à la rentrée 2026 puis 2027 sera donc intégralement pris en charge par la Région.

Il renouvelle son souhait, déjà exprimé dans de précédents avis, d'une **étude d'évaluation et d'impact** complète, quantitative et qualitative, de ce dispositif. Cette évaluation pourra intégrer un volet spécifique concernant le **changement de matériel** intervenu à la rentrée 2026 (Chromebooks), avec les points d'attention suivants : dépendance au cloud, compatibilité avec les logiciels spécifiques, utilisation de l'IA (laquelle), prise en main globale.

Volet thématique 4 – Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires

4.3 Formation, emploi et apprentissage

635 M€ étaient inscrits au CPER pour la formation, l'emploi et l'apprentissage, dont 227 par l'Etat et 408 par la Région. Au 31 décembre 2025, 88 % des crédits ont été engagés (98,1 % par l'État et 82,4 % par la Région.

4.3.1.1 CARIF-OREF / ORCI

Le CESER tient à souligner, outre le travail de l'ORCI mentionné dans ce bilan, l'excellent travail d'observation et d'accompagnement mené par le **CARIF-OREF**.

4.3.1.3 GPEC / EDEC

9,16 M€ sont contractualisés entre l'État (4,92 M€) et la Région (4,24 M€) pour accompagner les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et d'Engagement de Développement des emplois et des Compétences (EDEC).

Au 31 décembre 2025, l'État et la Région ont engagé 6,58 M€ au titre du CPER (dont 2,33 M€ État et 4,24 M€ Région), soit 71,8 % des crédits inscrits pour accompagner les démarches de GPEC et EDEC.

En 2025, en lien avec les priorités nationales et régionales et dans le cadre d'un Appel à projets permanent dédié, les démarches GPEC/EDEC ont été portées par différents acteurs vers trois typologies d'actions :

- Le renforcement de l'observation sur les métiers (ADN Ouest, ORCI) ;
- L'accompagnement des entreprises face aux grandes transitions auxquelles elles sont confrontées : écologique, accompagnement du parcours Convention des entreprises pour le climat ou avec une entrée plus sectorielle (OPCO Constructys) ; numérique (Constructys également, et OPCO AKTO pour la branche de l'intérim) ;
- La professionnalisation des ressources humaines des entreprises en soutien à leurs transformations via le programme régional DINAMIC (CCIR Pays de la Loire).

Le CESER souligne que **les démarches GPEC / EDEC sont au cœur de l'accompagnement des mutations en lien avec les territoires, et au cœur de la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP)**. De nouveaux projets pourraient être prévus, notamment dans le cadre des dialogues sectoriels. Le premier enjeu de la SREFOP en particulier, la transition écologique, nécessite d'importants crédits.

4.3.2 Soutenir le développement de l'apprentissage

La Région avait prévu de mobiliser une enveloppe de 189 M€ de crédits valorisés à l'appui du développement de l'apprentissage dans le cadre des crédits délégués par l'État à la Région suite à la dernière réforme de l'apprentissage et de l'alternance. Le Ministère du Travail ayant, en 2024, réduit de 50 M€ la ressource allouée aux Régions pour le fonctionnement des CFA, soit une baisse de 36 % pour chaque Région, en Pays de la Loire, la ressource annuelle de fonctionnement destinée à l'apprentissage est passée de 10,99 M€ à 7,0 M€. La mobilisation des fonds apprentissage par la Région n'a donc pas pu se faire à la hauteur prévue initial-ment (189 M€).

En 2024, la Région a contribué au financement des CFA en lien avec les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique identifiés. Elle a par ailleurs attribué des aides aux travaux et équipements. Au 31 décembre 2025, la Région a engagé 120,6 M€, soit 63,8 % des crédits inscrits au CPER.

Le CESER salue **l'engagement de la Région des Pays de la Loire** dans le domaine de l'apprentissage en 2025, après la réforme ayant recentralisé la compétence. Il regrette **la décision de l'État d'une baisse drastique des dotations** en mai 2026 (baisse totale de 88 %). Comme la Région, le CESER estime que **cette décision brutale de l'État met en difficulté les CFA, la politique d'apprentissage en région ainsi que la carte de formation professionnelle initiale régionale**. Par ailleurs, il estime qu'elle **obère le développement des compétences dont aura besoin l'économie régionale**. Le CESER souligne les **répercussions de cette décision, non seulement sur les entreprises, mais sur les personnes**, notamment les jeunes pour lesquels l'apprentissage était une condition indispensable à la poursuite d'études, ou les jeunes peu mobiles pour qui une offre infra bac en apprentissage de proximité constituait une réelle opportunité de qualification.

4.3.3 Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences

Le lancement de la 2e génération des Pactes d'investissement dans les compétences s'est matérialisé par la signature, le 28 mars 2024, du protocole pluriannuel 2024 – 2027 entre l'État et la Région.

Au titre de l'année 2025, la convention financière a acté un engagement de la Région à hauteur de 80 M€, complété par un financement additionnel de l'État de 50 M€. Cette enveloppe globale de 130 M€ a permis la programmation de 16 900 parcours de formation à destination des personnes en recherche d'emploi. 15 027 entrées ont été enregistrées en 2025, soit 89 % de la programmation. Au 31 décembre 2025, 88 % des crédits inscrits au contrat sur le volet « Formation, emploi et apprentissage » (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été engagés par l'État et la Région (558,9 M€).

Les financements de l'État sont exclusivement destinés à l'entrée en formation des personnes les plus éloignées de l'emploi : demandeurs d'emploi en situation de handicap, de 55 ans et plus, de moins de 26 ans jusqu'à bac+2 non obtenu, de 26-54 ans sans le bac.

Le CESER constate avec inquiétude la baisse de la contribution de l'État au financement de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. Le PRIC a en effet connu une baisse importante en 2026, et devrait être supprimé en 2027. La **formation des demandeurs d'emploi**, notamment des personnes qui en sont le plus éloignées, constitue pourtant **un enjeu crucial**. C'est d'autant plus le cas dans le double contexte

- de **l'évolution démographique** actuelle (vieillissement des actifs),
- et de la **baisse voire la suppression des subventions indispensables au fonctionnement des structures ayant prouvé leur expertise dans l'accompagnement des jeunes en rupture de parcours** (Missions locales, Ecoles de la 2e chance).

Le CESER constate que **le Conseil régional centre son offre de formation des demandeurs d'emploi sur le seul dispositif « 1 emploi = 1 formation ».** Le CESER est très attentif à ce que **l'abandon préjudiciable du dispositif Prepa**, destiné aux demandeurs d'emplois les plus en difficulté, **ne laisse pas sans solution les plus fragiles** qui ont besoin de dispositifs d'accompagnement en amont de la professionnalisation.

Pour le CESER, l'employabilité des personnes en rupture de parcours est un enjeu à la fois humain, économique et sociétal.

Commission 6 : « Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative »

La Région rappelle les 4 priorités structurant le CPER :

- Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale ;
- Accompagner les transitions pour transformer durablement le modèle de développement ;
- Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain ;
- Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires.

Il donne ensuite la base de ses priorités. Pour celles qui concernent le périmètre de la C6 :

- La culture avec la valorisation du patrimoine (Abbaye de Fontevraud, …) et le soutien au spectacle vivant ;
- Une priorité donnée aux pistes cyclables afin d'accélérer la décarbonation des transports (seule action concernant le tourisme) ;
- Le soutien massif aux projets des territoires au bénéfice de l'investissement local des communes et intercommunalités (le sport n'est pas cité spécifiquement mais nous pouvons considérer que les opérations financées rentrent dans cette rubrique)

Le rapport précise les montants engagés ou mandatés en 2025, mais uniquement de manière globale. Le CESER aurait apprécié une ventilation plus lisible de ces sommes par les commissions.

Culture et patrimoine

Le CESER rappelle que ni le SRADDET, ni les SCOT n'ont de volet « culture ». Le terme « structurant » mis en avant dans le CPER ne peut donc pas s'appuyer sur des schémas directeurs. Il en résulte un flou dans la définition qui ne permet pas de réelle lisibilité dans les choix des projets contractualisés. La Région utilise d'ailleurs de préférence le terme « ambition régionale ».

Sur l'enveloppe de 45M€ contractualisée, 14M€ soit 31% sont consacrés à Fontevraud. Cela traduit le seul engagement fort conjoint de l'Etat et de la Région pour un projet planifié dans la durée.

Par ailleurs, à travers une analyse détaillée des budgets proposés, le CESER note que les financements Région dépassent rarement 10%, alors que la philosophie du CPER veut que la Région s'engage pour permettre que le projet soit abouti. Certains financements de la Région notamment sont marginaux et donnent le sentiment d'opportunités plus que d'engagements (Chabada- Angers :4 %, Muséum – Nantes : 2,1%, Historial de Vendée : 0,6%, cinéma le Concorde- La Roche/Yon : 4%). Le CESER s'interroge sur « l'effet levier » de ces participations.

Le CESER regrette que le CPER ne se soit pas emparé de la possibilité de favoriser le financement de coopérations structurantes au niveau régional comme il l'a fait pour le volet 4.5 « Egalité entre les femmes et les hommes ».

Le CESER aurait d'autre part souhaité qu'un volet « rénovation énergétique » des établissements culturels soit inscrit au CPER.

Sport

Le CESER approuve la cohérence voulue du CPER avec le PST (Projet sportif territorial). Mais pour le CESER, les projets apparaissent plus relevés d'un saupoudrage territorial que de choix structurants.

Tourisme

Le CESER trouve intéressant et pertinent le mécanisme d'amplification de l'effet levier mis en œuvre par l'État et le Région sur les projets d'itinéraires cyclables, qui correspond au slow tourisme en pleine expansion.

Evaluation

Le CESER regrette que l'évaluation soit absente, ne serait-ce qu'au travers des critères esquissés dans le Rapport d'Evaluation Environnemental Stratégique (RES).

Bilan au 31 décembre 2025

Culture et Patrimoine

- Montant contractualisé Etat : 22,5 M€
- Engagé : 37,7%
- Réserve inscrite : 3,7 M€

- Montant contractualisé Région : 22,5 M€
- Engagé : 56 %

- Réserve inscrite : 4,6 M€

Concernant la réserve, le bilan 2025 précise que *« le taux d'exécution du volet Culture (52 %) reste également à apprécier au regard du calendrier de l'avenant culture, signé en août 2022. À cette date,* ***plusieurs opérations demeuraient encore en cours de définition dans le cadre de la clause de revoyure, qui n'a pas encore été conduite****. Une partie des crédits prévus initialement n'est donc pas encore affectée, ce qui pèse mécaniquement sur le taux affiché.* ».

Le CESER prend acte et s'interroge sur une affectation possible ou non des sommes, compte tenu du fait que nous sommes en fin de CPER.

Un certain nombre de projets ont été finalisés en 2024 et 2025. Cela signifie que les premiers engagements financiers comptabilisés apparaitront à partir de 2026 (Chabada – Angers, ITEMM – Le Mans, opérations patrimoniales ou muséographiques).

Concernant l'Abbaye de Fontevraud, le montant global inscrit au CPER (14 M€ financés à parts égales entre l'Etat et la Région- 31% des montants contractualisés), les travaux avancent conformément au phasage prévu malgré des surcouts. Le financement se poursuivra jusqu'à l'achèvement des travaux fin 2029.

Sport

- Montant contractualisé Etat : 5 000 000€
- Engagé : 87,8%

- Montant contractualisé Région : 5 000 000€
- Engagé : 89,2%

Le taux d'engagement est très élevé, ce qui s'explique entre autres par les montants consacrés au CREPS maintenant achevé.

En 2025, 2,34 M€ ont été mobilisés au titre du CPER dont 1,42 M€ État et 929 k€ Région.

Les actions en cours de réalisation complètent la volonté d'équilibre entre les territoires. Elles sont principalement à des équipements proches des établissements d'éducation et dans les territoires ruraux. Il est toutefois à noter que l'engagement financier de la Région reste marginal. Ainsi l'encadré concernant la construction d'une salle de sports sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Fort précise que la Région intervient à hauteur de 150 k€ pour un projet prévu de 2,7 M€ (6%).

Tourisme

La ligne consacrée aux pistes cyclables mélange des projets auxquels la Région participe (itinéraires vélo) et des aménagements urbains ou périurbains financés uniquement par l'État.

Aucun financement Région n'apparaît dans le bilan 2025.

Interventions des organisations

CCIR

L'avis qui nous est présenté marque une évolution de méthode que les CCI saluent. En croisant l'exécution du CPER avec les vulnérabilités du territoire et la perception de plus de 600 acteurs et habitants, le CESER ne se contente plus de compter les crédits engagés : il interroge ce qu'ils produisent.

Avec 73,4 % des crédits engagés fin 2025, l'exécution est globalement satisfaisante. Mais pour nous, un budget engagé n'est pas encore un résultat. La logique d'impact défendue par le CESER rejoint pleinement celle des chefs d'entreprise qui raisonnent en retour sur investissement, en délais de réalisation et en effets concrets.

Nous demandons donc aussi des indicateurs économiques : emplois, entreprises accompagnées, foncier recyclé.

Plusieurs points d'appui méritent d'être soulignés.

La transition productive d'abord. Le renforcement de France 2030 régionalisé va dans le bon sens avec 103 projets soutenus et cela doit servir l'ambition industrielle. Surtout dans une région où l'industrie, la construction navale, l'aéronautique et l'agroalimentaire structurent l'emploi.

Concernant les compétences, la GPEC est au cœur des mutations, et le réseau CCI y prend sa part auprès des PME avec le programme DINAMIC, qui aide les PME à professionnaliser leur fonction ressources humaines pour mieux se transformer.

L'eau enfin. Pour l'industrie, l'agroalimentaire ou le tourisme, la ressource devient un facteur de compétitivité, et parfois la condition même de l'activité. Les CCI partagent l'idée que la sobriété est le premier levier. Mais elle doit être accompagnée et non subie : les entreprises ont besoin de diagnostics, de solutions techniques, de visibilité sur les volumes prélevables, et d'être associées au dialogue territorial ouvert par les études HMUC. Les CCI des Pays de la Loire portent le programme RESSOURC'EAU qui a pour objectif de sensibiliser et d'accompagner les entreprises vers une gestion économe et durable de la ressource en eau. Ce projet est cofinancé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et par le FEDER

Nous avons aussi plusieurs points de vigilance.

Le premier concerne les mobilités, où moins de la moitié des crédits sont engagés, ce qui pèse directement sur le recrutement et la logistique de nos entreprises. Qu'il s'agisse du port de Nantes Saint-Nazaire, du poste du Priory ou du fret ferroviaire, il est temps de passer des études aux travaux.

Le deuxième concerne l'énergie, puisque seulement 40 % des crédits régionaux consacrés aux renouvelables sont programmés, alors que pour beaucoup d'entreprises le coût de l'énergie est devenu une question de survie.

Le troisième concerne l'apprentissage, car la baisse brutale des dotations aux CFA tombe au pire moment, et en tant qu'acteurs de l'apprentissage, nous en mesurons les effets chaque jour.

J'ajoute que l'enveloppe friches reste inutilisée alors que le foncier économique se raréfie, que l'économie circulaire demeure trop dispersée, et que nos TPE-PME sont de plus en plus exposées aux cyberattaques.

Les résultats de l'enquête méritent également notre attention : l'économie y apparaît moins fréquemment parmi les préoccupations exprimées. Pourtant, sans entreprises solides, il n'y aura ni emplois ni moyens pour financer les transitions. C'est pourquoi la voix des entrepreneurs doit être davantage entendue.

Le CESER appelle à faire du prochain CPER un contrat de résilience, et nous y souscrivons, à condition qu'il soit aussi un contrat de compétitivité, avec des projets réellement réalisés, des dispositifs stables et des crédits rapidement réaffectés.

C'est dans cet esprit que le groupe CCI votera cet avis.

CGT

La CGT remercie le rapporteur aux plans et schémas, Thomas Merlet et l'ensemble des collègues permanents et des membres des commissions qui ont contribué à cet avis.

Nous saluons la volonté du CESER de réaliser un avis circonstancié et qui dépasse le simple commentaire du bilan d'exécution du CPER fin 2025 et d'émettre des propositions pour l'avenir.

Rappelons tout d'abord les limites du CPER qui, à l'inverse d'autres contrats, peut être rompu unilatéralement, comme le fait le président de la région Nouvelle Aquitaine en refusant de financer la part de sa région pour le maintien de la ligne SNCF Thouars la Roche sur Yon. Nous réaffirmons à la CGT la nécessité de maintenir cette ligne et réclamons de la part de l'État, les travaux de long terme permettant d'assurer sa pérennité.

Nous ne sommes pas totalement convaincus par l'intérêt réel de l'enquête menée par le CESER, car nous n'avons aucune assurance de la représentativité des répondants, notamment au regard du milieu social dans lequel ils vivent. Ce n'est donc pas un sondage mais l'avis de quelques centaines de Ligériens sensibilisés par certaines organisations du CESER.

Cependant, nous ne pouvons qu'appuyer les sujets qui ont été mis en avant, qu'il s'agisse de la nécessité de lutter contre les changements climatiques et leurs effets, de la qualité de l'eau – nous en reparlerons avec le rapport des CESER de l'Atlantique – ou des préoccupations sociales à l'image du coût de la vie ou de l'accès au logement décent pour tous et toutes. Il ne peut pas y avoir d'opposition entre le combat pour la fin de mois, donc pour l'emploi pour tous et toutes, et le combat contre la fin du monde. Les populations précaires, au niveau national comme au niveau mondial, sont les premières victimes des pollutions et des changements climatiques.

Il ne s'agit pas pour nous de se centrer sur la seule adaptation comme on a pu l'entendre de la part de certains cet été, en ne voyant par exemple pour le logement que la seule piste de la climatisation, mais bien aussi d'atténuer les changements climatiques par une transformation des modes de production, industrielles et agricoles, permettant de consommer mieux et de diminuer drastiquement nos émissions de GES ainsi que nos impacts sur les populations et leur environnement.

Si le CPER ne peut pas tout, il doit contribuer à répondre aux besoins des citoyens, et nous ne pouvons qu'appuyer les alertes du CESER sur la réalisation effective et dans le temps du contrat des projets inscrits, notamment concernant la mobilité ou la culture. Il en va de l'équilibre des territoires et de la possibilité pour chaque Ligérien et chaque Ligérienne de se rendre à son travail, d'aller se soigner, ou d'avoir accès aux loisirs. Il n'est pas pour nous acceptable d'envisager que les projets inscrits dans l'avenant mobilité voient leur réalisation différée après 2027, avec le risque d'un CPER mobilité en décalage pérenne avec les autres axes du contrat.

Nous persistons à penser qu'une revoyure du CPER à mi-parcours aurait permis d'assurer la meilleure adéquation possible des crédits contractualisés à la réalité des besoins des territoires et à la maturité des projets financés. Nous appuyons la volonté du CESER d'émettre dès maintenant des propositions d'orientations pour la future contractualisation, qui doit être négociée dès 2027 pour éviter une année blanche en 2028.

Nous avons cependant de grandes inquiétudes sur la capacité à construire un CPER 2028-2034 ambitieux alors que l'État s'inscrit dans une politique d'austérité réaffirmée – le projet de budget 2027 s'inscrivant dans l'aggravation de la trajectoire délétère suivie depuis des années, et alors la Région s'inscrit dans une trajectoire de stabilisation des investissements en euros courants et donc une baisse en euros constants.

Nous voterons l'avis du CESER.

CFDT

L'ère dans laquelle nous avons maintenant pleinement conscience d'être entrés, une ère d'aléas où l'instabilité est la règle, met les schémas et contrats de plan à rude épreuve. C'est le cas pour le CPER.

Comment imaginer prévoir pour 5 ans dans un monde marqué par de nombreux aléas ?

Aléas météorologiques, aléas numériques, aléas économiques sont observés dans notre région.

Le CESER propose une méthode, ne pas examiner l'exécution du CPER sous le seul angle financier et mettre les investissements engagés en regard des principaux enjeux et vulnérabilités auxquels les Pays de la Loire sont confrontés aujourd'hui et pourraient l'être demain.

Outre la richesse de ses avis, et de sa veille permanente sur les rapports d'expert, le CESER s'appuie sur une enquête sur la perception des risques.

Elle est intéressante à l'instant t pour donner une information brute mais le sera encore plus si elle est renouvelée tous les ans.

La CFDT soutient cette méthode et cette enquête qu'elle a diffusée dans son réseau. En effet, une correcte perception des risques est la première étape de l'adaptation en continu que ce monde d'aléas exige.

La CFDT appelle de ses vœux que le renouvellement du CPER soit l'occasion, avec l'implication du CESER, d'un changement de méthode pour un contrat plus réactif, avec des revoyures plus régulières, pour un CPER plus coopératif avec la société civile et les territoires infra-régionaux.

La CFDT rejoint les points d'attention sur les différents projets inclus dans l'avis, remercie le rapporteur et le chargé de mission pour la qualité de ce travail et votera cet avis.

USH

J'interviens au nom de l'Union sociale pour l'habitat des Pays de la Loire sur notre capacité à loger dignement les Ligériens, aujourd'hui comme demain.

Je rejoins l'avis et les travaux du groupe d'appui et félicite son rapporteur et le chargé de mission pour la qualité de l'analyse et des propositions

Notre région compte plus de 125 000 demandes de logement social. Et les besoins sont variés. Notre récente étude du CESER, « Loger et habiter en Pays de la Loire », rappelle l'ampleur des besoins de production (23000 à 24000 logements), mais souligne aussi une distinction essentielle

: loger, ce n'est pas simplement fournir un toit ; habiter, c'est pouvoir construire son parcours de vie, accéder à l'emploi, aux services et vivre dignement dans son territoire.

Face à ces besoins, les organismes HLM des Pays de la Loire maintiennent un effort d'investissement considérable, tant dans la construction neuve que dans la rénovation : 1,4 milliards d'euros par an.

Dans un contexte de crise immobilière, le logement social joue un véritable rôle d'amortisseur contracyclique, en soutenant l'activité du bâtiment, l'emploi local et la production de logements. Cet effort est maintenu, pour le moment, malgré les ponctions et contraintes financières imposées par l'État : réduction de loyer de solidarité, TVA, contribution au Fonds National des Aides à la Pierre, …

Mais cette capacité d'investissement ne doit surtout pas être considérée comme acquise.

Il nous faut donc préserver les moyens de produire davantage de logements abordables, tout en conciliant cette ambition avec la sobriété foncière. Le recyclage des friches, évoqué dans l'avis, constitue à cet égard un levier stratégique.

Mais construire ne suffira pas. Nous devons aussi accélérer la rénovation du parc existant. Je me réjouis que cet avis souligne les résultats du programme EnergieSprong, porté par l'USH et ses adhérents, et appelle à renforcer les moyens consacrés à la rénovation énergétique dans le prochain CPER.

J'insiste aujourd'hui sur une évolution majeure.

Pendant longtemps, notre priorité a été de protéger les habitants du froid et de réduire leurs factures de chauffage. Cette exigence demeure, mais le changement climatique nous impose désormais de considérer aussi les fortes chaleurs. L'été 2026 nous l'a rappelé cruellement, avec une surmortalité liée à la chaleur insupportable.

Un logement qui devient invivable plusieurs jours durant l'été pose désormais une véritable question d'habitabilité, au même titre qu'un logement impossible à chauffer convenablement en hiver. C'est une question de santé publique.

Nous devons donc dépasser la seule notion de « confort d'été » pour faire de l'habitabilité en toute saison une exigence de nos politiques de construction et de rénovation.

Cela rejoint pleinement l'ambition de l'étude « Loger et habiter » : ne pas seulement produire des logements, mais garantir des conditions de vie adaptées aux besoins des habitants, aujourd'hui et demain.

Pour le CPER, notre ambition doit être claire : produire davantage de logements abordables, rénover plus massivement et adapter rapidement et durablement notre parc aux nouvelles conditions climatiques.

Je vous remercie de votre attention.

MEDEF

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Il y a un an, nous disions ici que le Contrat de plan Etat-Région, le CPER, était un outil de projection et de confiance. Ce bilan le confirme. Avec 73,4 % des crédits engagés, l'exécution est solide. Le MEDEF Pays de la Loire salue à nouveau la constance de la Région, qui a su préserver sa capacité d'investissement dans un contexte budgétaire contraint.

Nous partageons la recommandation centrale du CESER : passer progressivement d'un suivi des moyens à une lecture des résultats. La Région a déjà engagé ce travail. Il faut le poursuivre, avec des indicateurs simples, lisibles et utiles à tous.

Nous souhaitons partager trois points d'attention.

Sur les mobilités, des avancées sont là, notamment avec les SERM (Services Express Régional Métropolitain). Le rythme d'engagement reste toutefois en retrait. Pour les entreprises comme pour leurs salariés, la fiabilité ferroviaire, le fret et l'accès au Grand Port sont essentiels. Nous serons attentifs à ce que les études débouchent sur des réalisations d'ici 2027.

Sur les compétences, la baisse des moyens dédiés à l'apprentissage et la fin annoncée du PRIC (Pacte régional d'investissement dans les compétences) nous préoccupent. L'apprentissage a fait ses preuves pour l'insertion des jeunes et pour répondre aux besoins de recrutement. Nous appelons l'ensemble des partenaires à le préserver.

Sur l'eau, nous partageons pleinement le constat du CESER : c'est un enjeu stratégique, y compris pour l'activité économique. Les 130 millions d'euros mobilisés et la signature des premiers Accords de Territoire Eau vont dans le bon sens. Les entreprises sont prêtes à prendre leur part dans la sobriété, et beaucoup le font déjà. Nous souhaitons qu'elles soient pleinement associées au dialogue territorial, avec une connaissance partagée de la ressource et un accompagnement de leurs efforts.

Enfin, comme nous le disions l'an dernier, transitions écologique et industrielle se construisent ensemble. Des projets comme Éole ou Loire Estuaire Décarbonation le montrent. Le renforcement de France 2030 régionalisé est une bonne nouvelle. L'accès à l'énergie décarbonée et au foncier, notamment aux friches, en reste la condition.

En résumé, le MEDEF partage les points de vigilance du CESER et réaffirme sa confiance dans un CPER qui reste un outil vivant au service de l'attractivité et de l'emploi de notre région.

Je vous remercie.

FNE, GRAINE, LPO, URCPIE et Antoine Charlot en tant que personnalité qualifiée)

Le bilan 2025 du CPER en cours est, pour le Groupe Environnement, un exercice qui doit éclairer sur les grands enjeux et priorités régionaux et permettre de construire le prochain Contrat de Plan.

Le Groupe Environnement partage l'avis du CESER sur le fait que l'analyse du CPER doit aller au-delà du seul suivi financier. Le GE souligne ainsi, avec le CESER, que l'investissement public doit être apprécié au regard de sa capacité à accompagner et, autant que possible, à anticiper ces transformations.

Ce bilan CPER traite de nombreux sujets sur lesquels le GE aurait pu s'exprimer. Mais les changements climatiques vécus et la chute vertigineuse de la biodiversité nous ont conduit à nous concentrer sur ces deux thèmes. Pour le GE ils doivent aujourd'hui être pris en compte à leur juste mesure, tant les impacts déjà constatés et les coûts colossaux engendrés conduisent à ne pas retarder les actions à conduire pour limiter les catastrophes déjà prévisibles.

A titre d'exemple de nos interdépendances, la Banque Européenne estime que ¾ des entreprises sont directement dépendantes, pour leur productivité, du bon état des écosystèmes.

Les objectifs de la COP Régionale et les trajectoires d'amélioration sont bien loin d'être suivis. La diminution des GES se fait trop lentement. En agriculture, la trajectoire un peu mieux respectée,

s'explique par la dé-capitalisation du cheptel bovin, phénomène qui devrait s'amplifier compte tenu des stocks fourragers de l'année en cours. Cette situation, subie, ne peut être considérée comme une bonne nouvelle.

Sur la biodiversité, aucune perspective de reconquête, ni même de maintien. Le CESER le souligne, compte tenu des moyens alloués les objectifs de la SRB devraient être revus, en Pays de Loire, à la baisse. Les pratiques agricoles, dans leurs formes conventionnelles, et notamment les pesticides, sont en partie responsables de la chute vertigineuse de la biodiversité. Même si le GE salue le financement de mesures d'adaptation de nos élevages dans « le plan canicule Pays de la Loire », aucune ambition nouvelle à ce sujet dans le projet « Accélérateur agricole, pêche, aquaculture ».

Tout comme le CESER, le GE souhaite une traduction réelle, transversale et systémique des enjeux d'atténuation et d'adaptation des dérèglements climatiques dans l'ensemble des politiques régionales concernées par le CPER. Pour stopper les atteintes mortifères à la biodiversité, sa préservation doit être enfin considérée comme un des axes majeurs de notre survie et l'articulation de notre développement.

De façon complètement contre-intuitive, nos concitoyens, dans leur immense majorité nous y encouragent. Ainsi le 26eme baromètre de l'ADEME sur les représentations sociales du changement climatique nous indique :

- qu'une base sociale, très largement majoritaire, soutient l'action écologique
- que 58% des français pensent que cela passe par des transformations profondes de nos modes de vie (production et consommation). L'apport des progrès technique recueillant seulement 14% de confiance pour résoudre les problèmes posés.
- que 65% valident un soutien exclusif à l'économie qui préserve l'environnement
- que 76% acceptent même, à ce titre, un renforcement de la réglementation
- que 63% des français jugent que les solutions à mettre en place doivent être concrètes, vérifiables, justes, choisies collectivement et équitablement réparties quant aux efforts à fournir, dans notre société.

L'enquête menée par le CESER dans le cadre de cet avis sur le bilan 2025 du CPER affiche des résultats convergents avec ces données nationales. Ainsi, deux préoccupations se détachent nettement : le climat et l'eau. Les événements climatiques extrêmes sont cités parmi les six principaux risques par 61,4 % des répondants et la disponibilité de la ressource en eau par 59,3 %. Cette préoccupation est particulièrement marquée puisque près d'un répondant sur deux places l'un de ces deux risques en première position.

Cinquième préoccupation actuelle des français, à égalité avec la santé, ces données sans ambiguïté sont à traduire sans tarder, en actes concrets.

La nécessité nous l'impose, le courage politique doit être au RDV.

Le groupe environnement salue le travail effectué par le groupe d'appui Plans Schémas animé par Antoine et Thomas et par l'ensemble des commissions, les remercie et votera l'avis.

UDES

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président du conseil Régional, chers collègues,

Au nom de l'UDES, je souhaite exprimer notre soutien à l'avis présenté par notre rapporteur général Plan-Schémas.

Tout d'abord, avec 73,4 % des crédits engagés fin 2025, l'État et la Région ont mobilisé des moyens importants. Nous en prenons acte. Nous saluons surtout la démarche de cet avis : ne plus seulement regarder ce qui a été dépensé, mais ce que ces investissements changent concrètement pour les habitants et les territoires.

Cette exigence, l'UDES la partage pleinement. Et je voudrais l'appliquer à trois sujets.

Le premier, ce sont les formations sanitaires. Le CPER finance de grands équipements, comme le nouveau quartier hospitalo-universitaire de Nantes. Nous nous en réjouissons. Mais l'avis le rappelle : la fin des financements supplémentaires pour les aides-soignants, et à terme pour les infirmiers, intervient alors que les besoins restent importants. Des bâtiments neufs ne suffisent pas si les places de formation ne sont pas financées. Nous appelons, avec le CESER, l'État et la Région à garantir les capacités de formation dont nos établissements sanitaires et médico-sociaux ont besoin.

Le deuxième, c'est la formation et l'insertion. Le PRIC, déjà fortement réduit en 2026, devrait disparaître en 2027. Dans le même temps, les soutiens aux missions locales et aux écoles de la deuxième chance baissent, voire disparaissent. Ce sont pourtant ces acteurs qui repèrent et accompagnent les jeunes en rupture de parcours. Former, c'est aussi savoir aller chercher ceux qui sont le plus loin de l'emploi.

Le troisième, c'est l'économie sociale et solidaire. L'avis demande qu'elle soit mieux valorisée au regard des services rendus, des emplois créés et des publics accompagnés. Nous y souscrivons. L'ESS, ce sont près de 188 000 salariés en Pays de la Loire. Ce sont aussi les entreprises adaptées et les ÉSAT, qui font de l'emploi des personnes handicapées une réalité quotidienne.

Nous soutenons enfin la proposition de l'avis : que chaque bilan indique à quel besoin répond l'investissement, quels publics il touche et quels résultats il produit. Pour la santé, ce sont des professionnels formés. Pour la formation, ce sont des personnes qualifiées et insérées. C'est ainsi que l'on préparera utilement le prochain contrat de plan.

L'UDES votera cet avis.

Je vous remercie.

U2P

Madame la Présidente, Chers collègues

L'examen de ce bilan d'étape du Contrat de Plan État-Région à deux ans de son terme nous donne l'occasion d'apprécier la qualité du partenariat entre l'État et la Région au service des Pays de la Loire. Au nom de l'U2P, je tiens à saluer la qualité du rapport présenté ainsi que la volonté du CESER de mesurer l'impact réel des crédits engagés.

L'U2P tient avant tout à souligner les avancées très positives de cette contractualisation.

Avec un taux global d'engagement de plus de 73,4 %, l'État et la Région ont su maintenir un rythme d'exécution soutenu et conforme à la trajectoire. Pour nos entreprises de proximité, plusieurs réalisations concrètes méritent d'être saluées :

Concernant la transition productive et l'innovation : le renforcement du programme France 2030 régionalisé permet d'accompagner la modernisation de notre tissu économique et d'encourager des projets d'avenir sur l'ensemble de la région.

En matière de transition écologique et de ressources : la mobilisation autour de la gestion de l'eau, à travers les Accords de Territoire, répond à une préoccupation majeure pour nos activités économiques et nos bassins de vie.

Le retard constaté sur le volet mobilités – avec moins de 47 % d'engagement global – appelle une accélération sensible. Dans nos territoires périurbains et ruraux, les artisans, leurs salariés et leurs clients restent très dépendants des liaisons du quotidien et des dessertes locales. De même, l'effort en faveur de la rénovation énergétique devra monter en puissance pour soutenir l'activité de nos entreprises du bâtiment et préserver le pouvoir d'achat des ménages face au coût de la vie.

Enfin, concernant le volet formation professionnelle et apprentissage, ce bilan acte des résultats quantitatifs importants, mais il révèle également des signaux d'alerte majeurs Sur ces questions qui touchent au cœur même de l'artisanat, l'U2P nourrit de très vives inquiétudes. De fait, nous avons fait le choix de réserver l'intégralité de nos prises de position et de nos interpellations détaillées pour l'examen du rapport sur les Orientations Budgétaires 2027-2028.

L'U2P réaffirme son attachement à la dynamique partenariale du CPER et au dialogue et votera cet avis. Je vous remercie.

CMAR

Mesdames, Messieurs

Les membres de la CMAR remercient et félicitent le rapporteur pour le travail de présentation de ce CPER.

Le bilan d'exécution du CPER 2021-2027 des Pays de la Loire met en lumière des avancées notables, mais aussi des défis persistants pour les entreprises artisanales, particulièrement dans le contexte des transitions économiques et environnementales.

Les entreprises artisanales sont confrontées à une double exigence :

D'une part, la nécessité d'adapter leur modèle économique face à la hausse du coût de l'énergie, à la volatilité des ressources et à la pression réglementaire croissante en matière de décarbonation

D'autre part, l'intégration de la transition écologique, qui impose des investissements dans la sobriété énergétique, la gestion durable des matières premières et la réduction de l'empreinte carbone.

Cependant, plusieurs difficultés majeures ne sont pas suffisamment prises en compte par le CPER : L'accompagnement à la massification de la rénovation énergétique demeure insuffisant avec des crédits qui ne couvrent pas l'ampleur des besoins en particulier pour les entreprises artisanales du bâtiment et souffre de plus d'une instabilité réglementaire sans fin, certes nationale, propre à décourager les artisans et leurs clients.

L'économie circulaire artisanale souffre d'un manque de structuration et d'un déficit de dispositifs adaptés, freinant la valorisation des déchets et le réemploi.

La formation professionnelle et l'apprentissage, essentiels pour la montée en compétences, sont fragilisés par la baisse des financements au niveau national, fort heureusement la région reste engagée auprès de nos CFA.

Alors même que les transitions exigent une adaptation rapide des métiers.

Concernant les mobilités, le niveau d'engagement du CPER reste préoccupant : Le taux d'engagement du volet mobilités est inférieur à 50 %, ce qui retarde la mise en place d'alternatives à la voiture individuelle.

Cette situation pénalise doublement les artisans, leurs salariés et de leurs apprentis d'une part pour leurs trajets domicile-travail, une problématique encore accentuée pour ces derniers qui doivent aussi se rendre dans leur CFA. Mais aussi et surtout, pour les activités artisanales elle même quand il faut se rendre au domicile des clients et ou accéder aux chantiers, notamment en zones périurbaines et rurales. L'absence d'alternatives fiables accroît les coûts de déplacement, renforce les inégalités territoriales et complique le recrutement dans l'artisanat.

Enfin, la rénovation énergétique représente un levier stratégique pour les entreprises artisanales du bâtiment : elle dynamise l'activité, génère des chantiers supplémentaires et favorise la montée en compétences via l'adoption de nouvelles techniques et matériaux. Les effets attendus sont multiples : réduction des consommations énergétiques, amélioration du confort des usagers, lutte contre la précarité énergétique et développement de filières locales de matériaux biosourcés. Toutefois, la pérennité de ces effets dépend d'un soutien financier renforcé, d'une stabilité des dispositifs d'aide et d'une meilleure accessibilité pour les entreprises artisanales.

En conclusion, il est nécessaire que le prochain CPER renforce son accompagnement des entreprises artisanales, tant sur le plan financier que structurel, en accélérant la transition énergétique, en soutenant la formation et en développant des solutions de mobilité adaptées.

C'est à cette condition que l'artisanat pourra pleinement jouer son rôle dans la transformation durable du territoire ligérien. Je vous remercie de votre écoute.

LA CMAR votera le rapport.